

COLLÈGE INTERARMÉES DE DÉFENSE



LA FRANCOPHONIE A L'AUBE DU XXI^{ÈME} SIECLE,
ENTRE IDEE CULTURELLE ET INSTRUMENT DIPLOMATIQUE

Mémoire de géopolitique
du chef de bataillon Christophe FOLLET,
dans le cadre du séminaire « courants idéologiques et géopolitique »

Directeur : monsieur Jean-Luc POUTHIER

MARS 2003

La Francophonie à l'aube du XXI^{ème} siècle,
entre idée culturelle et instrument diplomatique

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : UNE ORGANISATION ORIGINALE ET DYNAMIQUE...

DEUXIEME PARTIE : ...A LA RECHERCHE D'UNE PLACE A LA HAUTEUR DES
AMBITIONS...

TROISIEME PARTIE : ...ET EN QUÊTE D'UNE RECONNAISSANCE DEFINITIVE

« La Francophonie est une géopolitique. »

Maurice Druon

« La Francophonie a pour vocation d'être une solidarité vécue entre les peuples parlant ou utilisant le français. Par la même, c'est une idéologie perturbatrice à l'égard des idéologies nationalistes ou internationalistes. »

Xavier Deniau

INTRODUCTION

De l'invention de son nom par le géographe Onésime Reclus en 1880 jusqu'au dernier ouvrage paru hier sous la plume d'un passionné qui cherchera à la sortir de son relatif anonymat, la Francophonie tisse à travers notre Histoire un fil enchanté, mais parfois décevant. Destinée, selon la jolie formule de Maurice Druon¹, à rassembler les pays ayant le français en partage, elle n'en finit pas de s'étendre et de se transformer, sans toutefois jamais atteindre les niveaux de réputation et d'efficacité escomptés. La Francophonie en effet, à la fois reconnue et méconnue, abonde en contrastes saisissants.

Tout commence, comme symbole de sa complexité et de ses contradictions, avec l'écriture même de son mot. Un « f » minuscule désigne une communauté unie par la langue et rassemble de par le monde quelque 600 millions de personnes, dont 200 locuteurs qui à un degré plus ou moins prononcé ont choisi d'adopter le français. Un « F » majuscule, quant à lui, incarne l'institution politique née du rassemblement progressif de nombreux pays et destinée à fédérer les énergies et les volontés qui depuis longtemps avaient surgi, mais dont la dispersion altérerait le rendement. Il est alors question de l'Organisation internationale francophone (OIF). Cette première opposition renferme elle-même une profonde évolution : celle qui marque le passage d'une organisation informelle unie par une référence culturelle commune, à une organisation officielle soucieuse de s'affirmer sur la scène mondiale et de répondre aux enjeux géopolitiques. Cette transformation majeure laisse à son tour de côté les profanes, qui s'en tiennent à l'appartenance linguistique, mais fait le lit des francophones convaincus, pour qui une communauté qui stagne est une communauté vouée à disparaître. Ensuite, entre le nombre de pays adhérents, source d'un potentiel élevé, et l'absence de résultats à la hauteur des promesses, se situe un autre clivage qui indubitablement nuit à l'émergence de la collectivité francophone. D'autre part, la recherche permanente de formules censées améliorer sa lisibilité s'oppose à l'élargissement perpétuel de l'institution, tandis que les nombreuses études qui lui sont consacrées, sous formes d'ouvrages ou d'articles, ne provoquent pas les échos attendus dans les médias. Prolongeant ces contradictions, les responsables et autres dirigeants de la communauté francophone, peu avarés en déclarations incantatoires, souvent renforcés par la cohorte des fervents partisans d'une Francophonie tournée vers l'avenir, doivent affronter en permanence la meute des farouches opposants, appuyés par les éternels pessimistes, les uns croyant déceler un relent de colonialisme

¹ Ancien ministre de la Culture, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

suranné, les autres fustigeant les engagements non tenus comme les budgets trop modestes. Au sein des pays membres enfin, à une intervention diplomatique réussie ici sous la bannière francophone répond là une crise de légitimité issue d'élections contestées, et l'instauration de ce côté-ci d'une démocratie trop longtemps bafouée se trouve défiée de ce côté-là par un totalitarisme d'un autre siècle. Pour finir, la langue française elle-même, entre trésor jalousement gardé et richesse à partager, divise les « conservateurs », inconditionnels défenseurs des acquis immuables, et les « réformateurs », prompts à bousculer les règles séculaires. Pour les premiers, le déclin de la langue de Molière au profit de celle de Shakespeare justifie le combat francophone ; pour les seconds, il ne s'agit que d'une simple évolution et la menace n'est pas si marquée.

Pourtant la Francophonie demeure et suscite toujours l'intérêt. Moins on l'évoque, plus cependant on souhaite la construire, et plus elle sait faire, moins elle le fait savoir toutefois. A l'aube du 21^{ème} siècle qui voit, à l'échelle internationale ou régionale, de nouvelles organisations tenter d'exister et d'autres se battre pour se maintenir et s'adapter aux nouvelles exigences, ces paradoxes méritent examen. La Francophonie est-elle déjà exclue de cette lutte par manque de moyens adéquats, ou ses innombrables ressources seront-elles au contraire enfin efficacement exploitées ?

La Francophonie reste plus que jamais un sujet d'actualité face aux enjeux qui régissent les préoccupations du monde et qui conditionnent l'avenir à moyen terme. Le clivage Nord-Sud, la gestion des mouvements migratoires, la sécurité internationale, les problèmes de la pauvreté, la préservation des cultures identitaires menacées par une mondialisation dévorante sont contenus en germes dans la Francophonie, véritable laboratoire des difficultés et des défis mondiaux. Cette approche lui donne une exigence de résultats fondamentale, porteuse de solutions et de remèdes inédits et susceptible d'éclairer d'un jour nouveau les générations futures. Elle représente cet équilibre, cette main tendue, qui transgressant les intérêts nationaux et les replis protectionnistes sans pour autant s'offrir au libre-échange outrancier, peuvent donner une orientation et un sens aux actions communes. La paix au Proche-Orient, la tension en Irak, la stabilisation en Côte d'Ivoire, mais aussi la défense des droits d'auteurs, l'alphabétisation des enfants africains ou le débat sur la biodiversité et sur l'environnement, constituent, parmi tant d'autres, des sujets dans lesquels la Francophonie trouve sa place. Souvent galvaudée, parfois attaquée, pas toujours exempte de reproches, elle recèle des ressources inexploitées et souffre surtout d'un manque de décisions susceptibles de lui fournir une importance et une reconnaissance conformes à son potentiel. Aujourd'hui,

compte tenu des richesses et des promesses qu'elle renferme, la Francophonie s'apparente à un gâchis, au minimum à une occasion ratée. Son avenir constitue donc un choix de souveraineté nationale : elle prendra son envol si les responsables mettent en phase leurs moyens avec leurs ambitions, si la rhétorique laisse place aux politiques résolument volontaristes. Puisant sa force à la fois dans un passé qui lui donne une assise confortable et dans un futur susceptible de lui offrir une place privilégiée, la Francophonie se fera en s'appuyant sur une triple exigence : une forte charpente culturelle, une ferme volonté politique et une cohérence marquée dans les domaines économique, technologique et de la recherche.

Pour tenter de comprendre ces contradictions mais aussi ces possibilités sans cesse réaffirmées, une approche statique ne suffit pas. Il convient, à l'instar de la Francophonie elle-même, en perpétuelle évolution, de s'appuyer sur un exercice dynamique. Le présent document n'a donc pas pour vocation unique de dresser un état des lieux, mais, au travers des enjeux et des axes possibles, il vise aussi à bâtir une réflexion prospective. L'étude de l'organisation, comme celle de ses membres constitutifs, sera donc volontairement éludée, ou n'apparaîtra que dans les parties annexées pour faciliter la compréhension de certains points abordés. De même, l'actualité de la Francophonie, par l'élaboration d'un point de situation précis que le dernier sommet de l'Organisation, tenu du 18 au 20 octobre dernier au Liban, ou la consultation de quelques ouvrages spécialisés pourraient parfaitement traduire, ne sera utilisée que pour mesurer les efforts consentis et le chemin restant à parcourir. La première partie sera donc consacrée à la place désormais occupée par la Francophonie sur la scène internationale, grâce à des acteurs de plus en plus concernés et des résultats probants obtenus face à des objectifs bien ciblés. Dans la deuxième partie, les grands chantiers qui attendent l'institution et qui conditionnent, sinon sa pérennité, au minimum son influence, seront étudiés, à l'aune des enjeux qu'ils constituent. Enfin, s'appuyant tantôt sur des réflexions déjà plus ou moins esquissées ou tantôt sur des ouvertures inédites, la dernière partie proposera des choix pour répondre aux défis cruciaux.

PREMIERE PARTIE : UNE ORGANISATION ORIGINALE ET DYNAMIQUE

« Je n'ai pas inventé la Francophonie ; elle existait déjà. »

Léopold Segar Senghor

« La Francophonie est un espace pour notre temps. »

Jacques Chirac

Une caractéristique fondamentale se dégage de l'étude de la Francophonie au fil des ans : son incontestable transformation, guidée par la recherche d'une reconnaissance de niveau mondial. Cette quête s'est d'abord traduite par une évolution permanente, destinée à renforcer l'influence internationale de l'institution, et par la prise en compte de nouveaux pôles d'intérêt élargissant son champ d'action. Plusieurs succès obtenus dans des domaines variés sont ensuite venus étayer cette politique volontariste et ont permis d'élaborer un véritable label francophone, renforçant son image et son fondement.

A. UNE LEGITIMITE ACQUISE, UNE REPRESENTATIVITE ACCRUE

1. Genèse et évolutions

Il ne s'agit pas ici de relater un à un les événements qui ont jalonné le parcours de la Francophonie pour aboutir au schéma actuel, ni d'explicitier dans le détail le rôle et l'importance de chacun de ses éléments constitutifs, pays membres ou instances institutionnelles : les annexes, tout d'abord, répondent au moins partiellement à ce besoin ou à cette préoccupation ; l'intérêt d'une telle étude, ensuite, apparaît limité, pour qui ne souhaite pas seulement comprendre le fonctionnement et connaître les dates, mais désire embrasser d'un coup l'Organisation pour en saisir les fondements et les subtilités. Dépasser en quelque sorte l'observation image par image et se contenter uniquement d'une connaissance superficielle, pour dérouler le film d'une Communauté qui n'existe que par son dynamisme et se donne à lire uniquement selon une vue globale : tel est l'objectif de ce paragraphe.

La Francophonie a connu plusieurs naissances. Sur l'échelle du temps tout d'abord, après une apparition précoce due, en 1880, à la pertinence d'un observateur avisé, Onésime Reclus, qui avait déjà noté le caractère universel de la langue française, une période perturbée par les conflits mondiaux et les soubresauts de la période de la colonisation a longtemps cantonné la collectivité francophone dans une « enfance » incapable de promettre un avenir fécond. De 1960 aux années 2000, a contrario, une « adolescence » particulièrement fertile a permis l'octroi des premières lettres de noblesse, grâce à l'impulsion et à l'agilité intellectuelle de plusieurs personnages, qui voulaient concrétiser dans les faits ce qu'ils ressentaient en eux-mêmes : Hamani Diori, Habib Bourguiba, Norodom Sihanouk, Léopold Sédar Senghor² furent les véritables initiateurs d'un projet ambitieux, sur lequel plus tard André Malraux,

²Chefs d'Etat respectifs du Niger (de 1960 à 1989), de la Tunisie (de 1957 à 1987), du Cambodge (1960 à 1970) et du Sénégal (de 1960 à 1980).

François Mitterrand, Jacques Chirac, Boutros Boutros Ghali³, parmi d'autres personnages illustres, inscrivent leur nom, et qu'ils portèrent sur les fonts baptismaux. Plusieurs organisations virent alors le jour, selon un rythme qui n'allait jamais se démentir et qui témoignait, qui témoigne encore d'un extraordinaire dynamisme. La formation, l'éducation, le sport, la démocratie occupèrent en premier les pays qui avaient choisi de se rassembler. Au fil des adhésions successives, le champ d'action s'étoffait, comme poussé par une prise de conscience d'un fabuleux potentiel qui était en train de naître. Les énergies se fédérèrent, l'institution se rationalisa, l'économie, qui dans la course pour la direction du monde rivalisait de plus en plus avec les idéologies, devint pour l'Organisation une nouvelle préoccupation, concrétisée par la création en 1987 du forum francophone des affaires (FFA). Puis, à partir des années 90, les bouleversements géopolitiques fournirent un attrait supplémentaire à la Francophonie : ce sont ses activités et ses centres d'intérêt qui cette fois firent venir d'autres pays, libérés du joug qui les emprisonnait. Ainsi les pionniers firent initialement émerger les valeurs, puis ces mêmes valeurs firent à leur tour succomber les nouveaux prétendants.

La Francophonie est-elle alors aujourd'hui parvenue à maturité ? Les chapitres ultérieurs tenteront de répondre à cette interrogation, mais il est d'ores et déjà permis d'avancer que le statut d' « adulte » ne signifie pas pour autant un état statique ou un aboutissement.

En second lieu, sur le plan géographique, la Francophonie a connu et connaît encore une expansion constante : France, Europe, Afrique, Amériques, Asie, Europe à nouveau, dans sa partie Est, aucun continent n'échappe à la pieuvre francophone, lui permettant une ubiquité que seule la langue anglaise peut contredire. Des hommes politiques, des diplomates, des écrivains de toutes les nations mirent de tous temps leur talent et leurs convictions au service de la Francophonie, lui conférant une place et une crédibilité fort enviables. A ce titre, l'élection d'Abdou Diouf au poste de secrétaire général à la place de Boutros Boutros Ghali, en octobre dernier lors du dernier Sommet de Beyrouth, alors qu'il avait des années plus tôt succédé à la tête du Sénégal à un autre chantre de la Francophonie, Léopold Ségar Senghor, sonne comme un symbole. Parallèlement, un véritable tissu associatif se créait, regroupant des anonymes motivés par une passion ou un souci communs : la langue hier, le développement durable aujourd'hui, l'humanitaire, l'écologie en permanence, sans compter les initiatives des collectivités locales -villes et régions-, placées à la charnière de la structure supra étatique et de la société civile. Ces deux axes jamais démentis participent de la forme originale de la communauté francophone, sans compromettre son importance : une base

³ Ancien secrétaire général de l'ONU, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie de 1997 à 2002.

institutionnelle pour la légitimité et les impulsions, une vaste solidarité pour les actions et les répercussions.

Enfin, dans la sphère géopolitique, la place de l'organisation francophone n'a cessé d'acquérir une dimension supplémentaire au fil des ans, interférant successivement, à l'échelle internationale, dans les domaines culturel, économique et politique, avec un poids non négligeable. Le poste de secrétaire général créé en 1997, le statut d'observateur aux Nations Unies acquis un an plus tard, les nombreux accords signés avec les différentes organisations internationales ou régionales témoignent de cette évolution et de cette emprise.

Passée du partage et de l'amour d'une langue à une institution rayonnant sur l'ensemble de la planète, la Francophonie aujourd'hui touche à de nombreux problèmes qui occupent les gouvernements et les populations du monde entier. Dans un souci d'adaptation permanente aux exigences imposées par les défis de notre temps et de volonté d'apporter des réponses équitables n'excluant personne, elle fait entendre sa voix, originale et constructive. Car elle ne cherche pas avant tout à contester : dans les domaines de la paix, de la justice, de la démocratie, des droits de l'homme, son action s'inscrit d'emblée dans celle de l'Organisation des Nations Unies (ONU), qu'elle accompagne, promeut ou facilite. Pour la culture ou l'économie, elle est mue par son refus d'une mondialisation qui engloberait aussi, au delà de ses aspects commerciaux, ce qui constitue l'essence même des peuples et conditionne leur existence ou leur survie : leur langue, leur spécificité, leurs intérêts et leurs limites aussi. Elle ne se pose pas en s'opposant, elle est plus médiatrice qu'impératrice ; mais parfois il lui arrive en effet de défier les acquis trop hâtivement prononcés lorsqu'elle défend les valeurs menacées, bafouées ou oubliées. Inscrites dans sa Charte ou dans les nombreuses déclarations issues de ses symposiums, de ses forums ou de ses rencontres, ses décisions se veulent des instruments normatifs pour ses pays membres, des signaux d'alerte pour les autres. La Francophonie est une ouverture permanente : vers les autres, vers le monde, vers les menaces qui guettent la société internationale. De son origine à sa dernière évolution, cette caractéristique guide son existence et son action. Cette propension à se poser comme garant de l'équilibre du monde ou comme gardien des valeurs fut un temps, au moins au début, difficile à accepter par les pays extérieurs et étrangers à la Francophonie. Aujourd'hui encore, çà et là, fustigeant la vanité de ses déclarations ou redoutant au contraire la portée de ses décisions, plusieurs critiques germent et fusent. Elles sont orientées contre l'idéologie qu'elle incarne, c'est à dire ce système d'idées et de valeurs rassemblant 600 millions de personnes et susceptible de bousculer l'ensemble géopolitique.

2. Contre les clivages et les critiques

L'existence de la Francophonie s'apparente à un combat : contre les nationalismes et les idéologies à prétention universelle hier, contre la mondialisation et l'anglophonie aujourd'hui, contre l'ignorance, le dédain ou les railleries depuis toujours. André Malraux, dans son allocution du 17 février 1969 à Niamey⁴, justifiait déjà cette lutte permanente. Par anticipation des difficultés à venir et des découragements légitimes, il déclarait ainsi: « Une culture, c'est avant tout une volonté. J'ai écrit, jadis, la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert. Ce qui doit nous unir, c'est l'objet de cette conquête . La francophonie est une conquête permanente. Elle doit aussi être une volonté de chaque jour ». On trouve dans cette citation, comme dans beaucoup d'autres réflexions émanant d'intellectuels francophones, des accents empruntés à Ernest Renan, lorsqu'il évoquait la construction de la France. Ce « vouloir vivre ensemble », ce « plébiscite de tous les jours », transposés au projet francophone, gardent toute leur pertinence et leur profondeur et font écho à « cette autre manière de voir le monde » invoquée par Boutros Boutros Ghali à l'égard de la Francophonie. Ce parallèle témoigne de l'importance des hommes, mais aussi de l'âpreté des luttes qui accompagnent toute ambition hors du commun.

La Francophonie eut donc à subir initialement les attaques des anticolonialistes de la première heure, qui voyaient dans l'émergence de cette communauté une nouvelle forme de l'emprise d'un Etat sur ses anciennes provinces. Quelques esprits chagrins semblent encore adhérer à cette thèse, passant sous silence, de façon malhonnête ou maladroite, les nombreux résultats obtenus dans différents domaines. Les uns et les autres oublient surtout les circonstances de l'apparition du mouvement francophone, porté par la seule volonté des chefs d'Etat des anciennes colonies, qui, libérés de leur contrainte, souhaitaient continuer d'adhérer aux valeurs véhiculées par la langue française. Le général De Gaulle se refusa ainsi constamment d'intervenir au profit de la Francophonie, pour en faciliter le lancement ou la mise en œuvre, et d'interpréter toute initiative qui aurait pu avoir valeur de jugement . Et ce n'est qu'après sa disparition que le projet prit d'ailleurs son véritable envol. Les détracteurs laissent également de côté les adhésions, de plus en plus nombreuses au fil des ans, des pays de tous horizons et dont les liens avec la France ne relèvent nullement d'une ancienne tutelle. Cet aspect primordial confère une autre part d'originalité au défi francophone, en le démarquant catégoriquement d'un Commonwealth, à l'intérieur duquel les différents gouvernements font

⁴ Première Conférence des Etats francophones, dont sortira l'année suivante l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT).

encore allégeance à la reine d'Angleterre, mais aussi de la Lusophonie ou de l'Hispanophonie, composées uniquement des anciennes colonies portugaises et espagnoles.

S'appuyant sur la pureté de son message, porteur d'emblée de valeurs humanistes à vocation universelle, la Francophonie rejeta d'abord tous les mots en isme, qui les années précédentes avaient tenté d'influencer la conduite du monde, et refusa toute assimilation à une quelconque idéologie. Ses pères fondateurs et ses partisans de première heure, comme les responsables qui guident son action aujourd'hui, la placèrent et la maintiennent hors de toute tentation hégémonique ou néoimpérialiste. Le cœur de son existence repose sur les notions de médiation, de compréhension réciproque, de solidarité mutuelle. La négation de l'autre et les prétendues suprématies sont bannies, au profit de l'intérêt commun. Cette vision explique en partie l'attrait de certains pays peu ou pas francophones pour l'institution, séduits par la transparence et le désintéressement de l'ambition.

Pour autant, s'opposant aux idéologies nationalistes ou internationalistes, la Francophonie se pose malgré tout en tant qu'idéologie perturbatrice, et suscite encore les condamnations ou les réactions hostiles. La mondialisation, dans la forme qu'elle a prise depuis les années 90, et la domination de la langue anglaise, qui lui est directement associée, ont ainsi beau jeu de dénoncer la menace de déstabilisation que ferait peser la Francophonie quand cette dernière défend pêle-mêle les cultures identitaires, les langues vernaculaires ou les intérêts économiques du Sud. Cherchant à défendre leurs propres avantages et leurs acquis personnels, quelques pays non francophones, lorsqu'ils ne sont pas francophobes, possèdent un large éventail d'instruments pour contrer l'avancée des arguments qu'elle défend. Après l'attaque directe, souvent vouée à l'échec grâce au nombre et au poids des pays qui composent l'OIF - 10% de la population mondiale et plus d'un quart des pays recensés par l'ONU !-, grâce à l'universalité de son message ou au dynamisme de ses responsables, la stratégie indirecte ouvre le champ d'action. L'une d'elles consiste à mettre en exergue l'ambiguïté de cette organisation atypique, qui ne répond à aucun critère habituel ; une autre cherchera à exacerber le scepticisme à son égard, en évoquant ses palabres ou son prétendu coût ; une solution tentera encore d'explorer la voie de la dérision, contre ces pays adhérents dont une bien faible partie utilise le français, et une dernière feindra l'ignorance pour éluder toute publicité d'un résultat probant.

La Francophonie pourtant, contre vents et marées, poursuit son œuvre de justice et tente de préserver les chances de tous les pays. Subissant les offensives sans être elle-même animée par une quelconque volonté d'orgueilleuse suprématie, elle répond en ne répondant pas, si ce

n'est par le prolongement de son action et son ouverture permanente au progrès, aux initiatives, aux solutions novatrices.

3. Une organisation ouverte

La Francophonie est une institution ouverte : ouverte vers l'intérieur, pour répondre à l'aspiration de ses pays membres ou rationaliser son propre fonctionnement ; ouverte vers l'extérieur, pour accueillir de nouveaux Etats ou nouer des relations avec les organisations internationales ou régionales. Contrairement aux autres rassemblements de nations sur la planète, fondés sur des critères géographiques, historiques ou économiques, elle s'appuie avant tout sur le partage d'une langue, même si ce point ne constitue plus aujourd'hui la seule référence. Sa cohésion n'est pas seulement ou pas principalement guidée par une proximité des frontières et par une logique de marché, à l'instar de l'ASEAN⁵, de l'ALENA⁶ ou du MERCOSUR⁷, ou bien encore par des liens historiques, à l'image du Commonwealth. Transgressant les polarisations régionales et leurs objectifs commerciaux, elle repose sur quelque chose de supplémentaire. Certes l'Histoire et l'économie ne sont pas toujours étrangères à son développement, mais elles demeurent dépassées par une vision commune fédératrice : la valeur à accorder à chacune des civilisations. Aire éclatée sur tous les continents, sans unité géographique, elle s'est construite et se développe sur une base différente de celle qui a conduit les autres grands ensembles : la langue et le sentiment de destin commun qui en découle. Faut-il s'inquiéter de cette particularité ? Au contraire, nous dit Aymeric Chauprade, « la proximité linguistique est un facteur de rapprochement beaucoup plus puissant et sûr, à long terme, que la simple proximité géographique, laquelle, combinée aux disparités, peut se révéler conflictuelle »⁸. Au carrefour de l'entrée de nouveaux pays dans l'Organisation, des nouveaux accords conclus avec les autres instances et des nouveaux sujets que chaque Sommet met en exergue, il existe toujours cette volonté de rassemblement inédit, cette position commune originale et ce dépassement permanent de préoccupations uniquement mercantiles. Dans une formule significative, Tahar Ben Jelloun, écrivain marocain, prix Goncourt, définit clairement cette approche : « la Francophonie est une maison pas comme les autres, il y a plus de locataires que de propriétaires ». Ce refus de

⁵ ASEAN ou ANSEA : Association des nations du Sud-Est asiatique, créée en 1967, regroupant d'abord les Philippines, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande, puis Brunei en 1984.

⁶ ALENA : Accord de libre-échange nord-américain signé en 1992 par les Etats-Unis, le Canada et le Mexique et entré en application en janvier 1994.

⁷ Le MERCOSUR réunit en 1991 le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay.

⁸ L'espace économique francophone, Paris, Ellipses, 1996, p. 16

l'appropriation, par un seul membre, d'une souveraineté quelconque, constitue le gage de pérennité de l'institution, à défaut peut-être de favoriser la pleine efficacité de son fonctionnement. Cette porte constamment ouverte traduit une flexibilité peu commune, mais elle complique aussi sans doute la lisibilité, en dispersant les énergies. L'importance de cette contradiction sera détaillée ultérieurement. Pour l'heure, les chiffres qui caractérisent la Francophonie témoignent d'une activité débordante et d'une avancée permanente, comme le montre une lecture attentive des annexes jointes. Au delà des adhésions successives, le réseau entretenu avec les organisations non gouvernementales (ONG)⁹, les liens capillaires de plus en plus marqués entre les collectivités territoriales¹⁰, la naissance d'organismes assurant une coopération renforcée dans des domaines bien précis¹¹ ou les liaisons scellées avec les autres communautés culturelles continuent à perpétuer cette image. Sur les plans économique, diplomatique ou culturel, l'essaimage des pays francophones aux quatre coins du globe permet d'aller plus loin encore dans la ramification et de porter plus en avant le message : le Liban, le Vietnam, le Québec constituent autant de passerelles ou de tremplins vers le Proche-Orient, l'Asie du Sud-Est ou les Etats-Unis, tandis que la Dominique et Sainte-Lucie pour les Antilles, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Cap-Vert et Saint Thomas et Prince pour l'Afrique, tous enclavés par des Etats dont la langue officielle est le français, sont naturellement enclins à développer leurs relations avec leurs voisins francophones.

Plusieurs appartenances spécifiques contribuent également à renforcer l'intégration de la Francophonie dans le réseau des organisations multilatérales et à favoriser sa reconnaissance internationale. L'ONU englobe ainsi la quasi totalité de ses pays membres ; plusieurs sont représentés au Fond Monétaire international (FMI) ou à la Banque Mondiale ; la France et le Canada font partie du G8 ; la France possède un siège permanent au Conseil de sécurité ; la France, le Canada, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg enfin sont intégrés dans l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). Le Canada et Maurice appartiennent en outre au Commonwealth, tandis que sept pays (le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie, la république de Djibouti, les Comores, le Liban et l'Egypte) sont également englobés dans la Ligue Arabe. Ces doubles revendications constituent à chaque fois de puissants leviers de légitimité, de représentativité et de puissance potentielle.

⁹ 31 OING (organisations internationales non gouvernementales) sont accréditées auprès de l'OIF.

¹⁰ Association internationale des maires francophones (créée en 1979), Association internationale des régions francophones (créée en 2002).

Organisation non figée, la « maison Francophonie » possède de nombreuses portes d'accueil, qu'elle laisse volontairement entrouvertes. Cette politique d'ouverture permanente lui permet d'éviter la sclérose de ses institutions et de renouveler ses ambitions, tout en diffusant au plus large sa vocation et en attirant de nouveaux partenaires.

Cette propension à faire entendre sa voix coûte que coûte confinerait toutefois à la cacophonie si une certaine harmonisation et quelques succès avérés ne venaient illustrer la démarche. Or la Francophonie peut aujourd'hui légitimement revendiquer des résultats propres à renforcer ses convictions.

B. DES RESULTATS PROBANTS

1. Le dialogue des cultures

Si la langue française doit rester le support de la Francophonie, au delà des évolutions imposées par les bouleversements géopolitiques et économiques, la culture, elle, en représente l'ossature. La naissance, la forme actuelle, les objectifs de la communauté francophone sont irrémédiablement marqués par cet aspect. Ajoutons à cela l'interpénétration, de nos jours, de la culture et de l'économie, et ni la place prépondérante sans cesse réaffirmée de l'une, ni l'importance grandissante de l'autre ne doivent alors nous étonner. Pour autant, il faut encore pour le moment convenir, en termes de résultats, de la suprématie de la première sur la seconde. Mais le lien doit rester présent à l'esprit, car comme le rappelait Lise Bacon, alors Vice Premier ministre du Québec, en citant Nicéphore Soglo, à l'époque président du Bénin : « on a pris l'habitude de parler de culture d'un côté, de l'économie de l'autre, comme si l'économie n'était pas un des éléments prépondérants de la culture ! Domine le monde aujourd'hui, la culture du pays le plus puissant économiquement ! Voilà pourquoi l'espace francophone sera ce que sera son économie »¹². La bataille de la culture menée par la Francophonie ne s'apparente donc pas seulement à un acte de bravoure ou de panache ; elle est une lutte contre le refus de l'uniformisation et de l'asservissement à un seul mode de pensée. Elle ne se résume pas à un face à face de prestige entre l'anglais et le français, elle s'apparente à une course dans laquelle la participation et la survie de tous comptent plus que

¹¹ Dans le domaine économique par exemple, création en 1987 du Forum francophone des affaires, en 2002 du Centre d'information économique de la Francophonie (CIEF) et de la Fédération internationale des banques et institutions financières de la Francophonie (FIBIFF).

¹² Actes de la cinquième Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, exposé de Lise Bacon, Vice Premier ministre et ministre de l'Energie et des Ressources, Maurice, 1993, p. 281 .

la victoire d'un seul. Prenant appui sur la maxime en forme d'avertissement de Claude Lévi-Strauss, elle représente un espoir pour les nations momentanément abandonnées par les règles du marché : « Un modèle culturel unique serait un danger pour l'espèce. La civilisation mondiale ne saurait être autre chose que la coalition à l'échelle mondiale de cultures préservant chacune leur originalité ».

La Francophonie se situe à l'avant-garde du combat pour le dialogue des cultures, grâce aux valeurs de liberté, de paix et de solidarité continuellement prônées. Son ambition, au travers le respect de la diversité et de la souveraineté de l'autre, vise à obtenir des relations mieux équilibrées et une meilleure harmonie de la planète. Cette volonté se trouve directement liée à la survie même de l'identité des peuples et des nations. Thème du dernier Sommet organisé à Beyrouth du 18 au 20 octobre 2002, le dialogue des cultures est devenu un enjeu majeur contre la mondialisation et l'avènement des firmes transnationales sans véritable contrôle démocratique. En relançant la coopération Nord-Sud et en évitant une évolution à deux vitesses, il représente aussi un frein à l'emprise de certaines institutions sur le fonctionnement du monde, telles le FMI, la Banque Mondiale ou l'OMC (Organisation mondiale de commerce). Ainsi, dans le sillage du Sommet de Maurice en 1993, la Francophonie a adopté une motion relative au GATT (devenu OMC), refusant l'assimilation des biens culturels à une marchandise quelconque. A partir de ce moment, la confiance des pays du Sud dans les vertus d'un organisme supranational censé présider leurs destinées économiques s'est érodée. La culture francophone se nourrit désormais d'un enjeu économique commun : un palier est franchi. Aujourd'hui, en attendant l'adoption d'une convention internationale, l'UNESCO¹³ vient de publier une déclaration sur la diversité culturelle, dont la Francophonie peut modestement partager la paternité...La déclaration de Cotonou enfin, en juin 2001, a consacré la Francophonie comme première organisation à posséder une référence écrite sur la diversité culturelle. Probablement, la présence à la tête du secrétariat général de l'OIF de Boutros Boutros Ghali, pour qui « le plurilinguisme et la diversité culturelle dans la démocratie internationale sont aussi importants que le multipartisme dans les démocraties des nations », a-t-elle joué un grand rôle. Elle n'en reflète pas moins les avis des pays membres.

Le choix du Liban comme lieu de rencontre et de réflexion des pays francophones lors du dernier Sommet représente un double symbole d'une portée extraordinaire : il a permis, pour la première fois, et à ce pays en pleine reconstruction d'accueillir un sommet international, et à l'OIF de se dérouler en terre arabe. Cette conjonction d'événements est à rapprocher du

¹³ UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture.

Sommet de Hanoi en 1997, quand le Vietnam lui aussi avait connu la même faveur et la même primeur. Ces voyages bisannuels dessinent ainsi des ponts, réunissant des civilisations que la mondialisation a tendance à séparer, voire à opposer. La Francophonie peut en effet constituer une troisième voie, entre l'uniformité du « tout Coca-Cola » et la jungle du « tout ayatollah », entre la culture de masse, qui n'est déjà plus la culture, et le fondamentalisme religieux, qui ne prospère jamais aussi bien que sur des terres oubliées ou délaissées. Grâce à ses sentinelles un peu partout éparpillées sur la surface de la terre, elle garde un œil ouvert sur toutes les attitudes et toutes les difficultés. Elle est en alerte et elle entretient en permanence les échanges croisés, se donnant ainsi la possibilité de n'oublier personne. Quand la mondialisation, a priori neutre, devient globalisation et emporte dans sa vague déferlante les cultures des uns et des autres, elle évite l'emballement et temporise. Elle permet à la fois, comme nous le dit le ministre de la Culture libanais Ghassan Salamé, « de se sentir étranger et chez soi ». Par le biais des contacts et des accords noués avec les communautés hispanophones et lusophones, avec le Commonwealth, avec la Ligue Arabe, elle ne fait pas de son attitude un repli suicidaire et inutile, mais une résistance salutaire et indispensable. Elle ne défend pas uniquement la langue française et les valeurs associées, elle milite pour le maintien de toutes les langues et de toutes les cultures ; elle est cette « richesse de l'universel face à l'appauvrissement de la mondialisation-américanisation¹⁴ ».

Véritable fil rouge, le dialogue des cultures tire la Francophonie vers l'avant, lui permettant, grâce à des initiatives dont elle touche rapidement les dividendes, d'acquérir une dimension politique internationale.

2. Force politique et dimension diplomatique

Depuis 1997 et la création du poste de Secrétaire général, la Francophonie a acquis sur la scène internationale une dimension politique qui dépasse la simple addition de ses pays constitutifs : elle est un acteur à part entière, dotée de plus d'une diplomatie bien spécifique.

Sa charte lui confère à cet effet des pouvoirs particuliers, dont elle use abondamment. En matière de prévention et de règlement des conflits, 12 missions de facilitation, d'information et de contact ou de bonne volonté ont été conduites, à la demande de pays en situation de crise¹⁵. Ces initiatives, à chaque fois, ont été étayées par des soutiens appropriés en matière de coopération. Dans le même domaine, lors des quatre dernières années, 16 résolutions

¹⁴ Jean-Marc Léger, écrivain québécois.

politiques ont été adoptées par la Conférence ministérielle (CMF) et 24 par le Conseil permanent (CPF), grâce au mécanisme de consultation et de décision qui unit le Secrétaire, les ministres des pays membres et les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement.

D'autre part, 30 missions d'observation d'élections ont été effectuées dans le même laps de temps, afin de promouvoir les droits de l'Homme et la démocratie, autre volet essentiel de l'Organisation¹⁶. Pour consolider cette action en faveur de la construction de l'Etat de droit et conjuguer l'idéal démocratique avec l'aspiration au développement, les pays francophones se sont dotés, en 2000, au Mali, d'un véritable instrument normatif : la Déclaration de Bamako, qui condamne catégoriquement toute entorse au processus démocratique, notamment la prise du pouvoir par la force, réaffirme au contraire sa volonté de promouvoir le droit et les libertés et établit des mesures déterminées pour réagir efficacement.

Concernant ce rôle joué à l'échelle mondiale et le poids politique affirmé de la Francophonie, il faut rappeler ici le statut d'observateur dont bénéficie l'OIF auprès de l'Assemblée générale de l'ONU. A ce titre, s'appuyant sur les rapports fournis tous les deux ans par la première à la seconde et sur l'efficacité de la collaboration entre les deux institutions, il a été décidé de renforcer les actions conjointes dans le domaine de l'assistance et l'observation électorale. L'OIF a ainsi signé un accord de coopération avec 10 organismes spécialisés des Nations Unies et est intervenue, en 2000, devant le Conseil de Sécurité sur deux grands dossiers politiques impliquant deux Etats membres : la République démocratique du Congo et la République centrafricaine.

Prolongeant et intensifiant les liens créés par la dimension culturelle qui unit les pays francophones, la coopération avec les organisations régionales, désormais inscrite dans une dynamique de partenariat bien installée, s'est considérablement intensifiée. Dans le cadre des relations d'organisation à organisation, l'Union européenne, la Ligue des Etats arabes (LEA), le Commonwealth, l'Union africaine (UA), déjà cités et bien connus, côtoient maintenant, depuis 2002, l'Organisation des Etats américains (OEA), l'Organisation des Etats Ibéro-américains (OEI) et le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Dans cette même année, l'OIF a été invitée à participer, en qualité d'observateur, aux Sommets du

¹⁵ 12 missions depuis 1998 : Burundi, République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Haïti, Ex-République yougoslave de Macédoine, Madagascar, Niger, Togo.

¹⁶ 8 en collaboration avec l'Union africaine, 7 avec l'Organisation des Nations Unies, 1 avec la Commission de l'océan Indien, 1 en coopération avec le Commonwealth, 1 avec la Ligue des Etats arabes, 1 avec l'Organisation des Etats américains.

Commonwealth, de l'UA, de la LEA, du groupe ACP, de l'OEA, mais aussi de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CENSAD).

L'OIF n'hésite pas non plus à faire entendre sa voix à l'occasion des grands rendez-vous et des conférences internationales. Fortement impliquée lors de la 3^o Conférence des Nations Unies sur les Pays les moins avancés (PMA) organisée en 2001 à Bruxelles, elle a ainsi présenté officiellement une Déclaration commune, mettant l'accent sur les attentes des PMA francophones. Par cette attitude, la Francophonie se fait également le porte-voix des pays les plus pauvres non francophones. Elle est le reflet, dans son microcosme, des préoccupations à l'échelle mondiale et à ce titre fonctionne avec un temps d'avance sur les grandes orientations à prendre et les combats à mener. Qu'il s'agisse de réduire le déficit financier des pays du Sud, d'alléger ou d'annuler leur dette¹⁷, ou bien encore de relancer l'Aide publique au développement (APD)¹⁸, elle indique le chemin à suivre, pour peu que ses propres pays riches s'accordent avec le même élan. Animée par le même souci, elle s'est également montrée très active en amont et pendant le déroulement du Sommet Mondial sur le développement durable, qui a eu lieu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Ce Sommet a fourni aux francophones l'occasion de prôner une conception élargie du développement durable, et la notion de biens publics leur doit beaucoup. Enfin elle a d'ores et déjà pris les dispositions nécessaires pour anticiper les prochains sommets sur la société de l'information (organisés en 2003 à Genève, puis en 2005 à Tunis), en décidant de la tenue d'une conférence ministérielle de la Francophonie sur les technologies de l'information et de la communication au cours des deux prochaines années.

Dans ces derniers domaines, la Francophonie entend défendre des thèmes qui lui sont chers, et pour lesquels elle occupe déjà une place non négligeable : l'accès aux nouvelles technologies et l'éducation.

3. L'éducation et la formation

Consciente des enjeux représentés par l'acquisition de connaissances d'une part, par les différentes voies d'accès qui y mènent d'autre part, la Francophonie s'est résolument orientée vers l'action en faveur de la jeunesse et vers l'apprentissage des nouvelles technologies.

La première de ces deux préoccupations s'inscrit dans la durée ; elle se situe aux origines de la Francophonie, avant même l'émergence de sa forme institutionnelle, qu'elle a sans aucun

¹⁷ Le Canada en 1987 a annulé la dette de 7 pays d'Afrique lors du Sommet du Québec ; la France a reproduit le même geste en faveur de 35 pays deux ans plus tard, lors du Sommet de Dakar.

¹⁸ La France vient d'annoncer une augmentation de 50% de son APD.

doute initiée. Hier comme aujourd'hui en effet, la jeunesse caractérise la population francophone. Un Africain sur deux n'a pas vingt ans, 40% des Vietnamiens, des Ivoiriens, des Malgaches ou des Haïtiens sont des adolescents de moins de seize ans. L'avenir de la Francophonie repose incontestablement sur la part qui aura été consacrée à leur formation et sur la qualité que celle-ci aura connue.

Le second axe, qui mène à la maîtrise des nouveaux outils de l'information, répond à un besoin plus récent. Il correspond au développement d'Internet et à ses formidables potentialités, en termes de développement, de rapidité, de connaissances. Encore une fois, il apparaît opportun de mentionner ici le lien qui peut unir, au travers d'un nouvel instrument technique, la culture et l'économie, principaux vecteurs d'une Francophonie forte et influente. S'agissant de la formation des jeunes, la voie choisie est celle de la participation, en les impliquant comme acteurs de leur propre développement et de la coopération francophone. Il s'agit d'un chantier transversal, dont les activités s'orientent vers la mobilité, l'insertion, l'édition, le soutien pédagogique. L'OIF joue ainsi un rôle primordial dans l'éducation des filles en Afrique. Plus généralement, il est même permis d'établir une corrélation entre l'alphabétisation et la Francophonie, la première progressant toujours plus vite dans les pays où la seconde est implantée. En collaboration avec la Conférence des ministres de l'Éducation (Confémen), l'Organisation exerce une action dans la redéfinition des cursus, la formation du personnel d'encadrement et l'échange de pratiques et de savoirs. Dans le domaine de la formation professionnelle, elle offre aux États un accompagnement dans la formulation de leur politique et organise le déploiement de dispositifs régionaux de partenariat, à travers des séminaires centrés sur l'échange d'expériences. Il faut encore mentionner le programme d'aide à l'édition, qui permet aux pays du Sud de produire les livres scolaires dont ils ont besoin, avec leurs propres moyens et avec des contenus adaptés à leurs réalités socioculturelles ; le rôle des Instituts universitaires francophones basés sur la formation d'excellence et celui de l'Université Senghor d'Alexandrie (voir annexe 2) ; la place enfin du fonds d'insertion des 16-30 ans, afin de leur permettre de créer leur propre micro-entreprise, dont ont bénéficié plus de 4000 jeunes à ce jour.

Concernant Internet, le Fonds francophone des autoroutes, depuis 1998, favorise l'appropriation et l'usage des inforoutes au sein des différents milieux francophones par la création de contenus d'expression française ; 131 projets ont déjà bénéficié de son enveloppe financière, dans le cadre de projets portés par des équipes plurinationales. L'Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF), véritable bras armé de l'OIF dans ce domaine, agit comme catalyseur des convergences francophones et développe

des programmes qui favorisent l'accès des populations des pays membres aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Deux voies sont privilégiées : dans un premier temps, l'appropriation et l'usage des techniques avec l'implantation de sites Internet, la création d'ateliers de formation, le renforcement des infrastructures, le soutien des professionnels ou la mise en réseau des intervenants ; dans un second temps, la maîtrise des technologies éducatives et de la formation à distance par le soutien des pays désireux d'intégrer l'enseignement à distance dans leur politique d'éducation, associée à la mise en commun des diverses ressources pédagogiques francophones.

Grâce à son action et à sa politique volontariste en matière d'information, la Francophonie inscrit son projet dans l'avenir. La bonne négociation du virage d'Internet et l'importance réaffirmée de la formation des jeunes constituent de précieux investissements, dont les dividendes se mesureront à court terme. La France et le Québec, précurseurs dans l'utilisation de la Toile, représentent une chance formidable pour le développement du Sud francophone. L'union des uns et des autres, elle, traduit un fabuleux atout pour toute la Francophonie. Le cyberespace n'a pas vocation en effet à devenir un déversoir de produits et de sous-produits dans une course frénétique à l'occupation du réseau. Il doit au contraire devenir un espace de qualité, véritable lieu de communication et de création propice à l'établissement de réseaux et de communautés d'appartenance. Le réseau des réseaux constitue une épreuve pour la Francophonie, tant son importance est déjà ancrée dans le développement des pays. Mais il est aussi une chance, car il peut mettre en valeur une spécificité, créer, renforcer, maintenir des liens, faire vivre une culture et émerger une réalité économique.

Vieille de plus d'un siècle par sa racine linguistique et jeune de trente ans dans sa forme institutionnelle, la Francophonie brille par son originalité, son activisme et la teneur de son message universaliste et humaniste. Reconnue par les plus grandes instances, ayant tissé des liens avec pratiquement tous les organismes régionaux et internationaux, elle incarne une réalité politique et diplomatique, et ses succès obtenus çà et là confirment sa vocation. Quelques uns de ces résultats, d'ailleurs, constituent de belles promesses pour l'avenir, en matière de culture et de formation notamment. Pour occuper une position conforme à son ambition, elle doit cependant franchir un palier supplémentaire. Elle peut y parvenir d'une

part en exploitant des possibilités encore insuffisamment étudiées, comme l'économie, d'autre part en améliorant sa lisibilité, donc son fonctionnement.

DEUXIEME PARTIE : A LA RECHERCHE D'UNE PLACE A LA HAUTEUR DES AMBITIONS

« L'autorité d'une langue tient de nos jours d'abord à la performance économique. »

Margie Sudre,

Ancien secrétaire d'Etat français à la Francophonie

« La Francophonie intégrale est une alternative entre le nivellement des cultures, des normes et des produits et le repli mortel [...] elle est un pari pour le vingt et unième siècle. Si elle sait se donner la volonté de l'emporter, alors le monde francophone sera l'un des quatre ou cinq principaux ensembles de la planète. Si elle échoue, les nations qui composent la Francophonie ne seront plus guère que des « micronations » sans influence. Alors, lorsqu'il s'agit d'une civilisation entière qui voit son identité menacée, la politique ne peut plus se contenter d'être l'art du possible, mais elle se doit d'être l'art de rendre possible ce qui s'impose comme nécessaire. »

Aymeric Chauprade

Malgré une dimension internationale avérée et un rôle prégnant dans différents sujets d'une importance considérable, la Francophonie n'occupe pas la place que lui prédisent et que lui souhaitent ses plus fidèles partisans. Une première lacune réside dans l'inadéquation entre son potentiel économique, largement prometteur, et les faibles résultats obtenus, principalement traduits dans la rémanence du clivage Nord-Sud. L'importance aujourd'hui dévolue au secteur économique dans le jeu des relations internationales explique et justifie donc la part qui lui est consacrée ici. Dans le même temps, le champ d'activités toujours plus large de la Francophonie nuit à sa lisibilité. Comme les ondes autour d'un caillou jeté dans l'eau, qui agrandissent le cercle puis finalement deviennent invisibles à l'œil, l'élargissement des compétences de l'Organisation brouille sa lecture et sa compréhension. Un effort doit donc être fourni pour rationaliser son fonctionnement et la rendre accessible à l'intelligence de tous.

A. UN POTENTIEL ECONOMIQUE INEXPLORE

1. Une réalité palpable mais très inégale

56 Etats ou gouvernements sur toute la surface de la planète et implantés sur les cinq continents ; une population globale de 600 millions d'habitants, soit 10% de la répartition globale ; 12% de la production mondiale et 17% des échanges commerciaux : en terme de potentiel économique, les chiffres de la Francophonie claquent et permettent une approche optimiste. Ils traduisent pour le moins un poids que nul ne peut négliger.

Evoqués précédemment, le dynamisme et l'ouverture permanente de la Francophonie permettent même d'imaginer un autre contour pour son espace économique et de renforcer son influence. Après les pays de l'Est européen en effet, la Syrie ou l'Irak possèdent des minorités francophones au moins égales à celles de nombreux pays membres, susceptibles de justifier à terme une adhésion. Le territoire de Pondichéry, l'un des comptoirs français de l'Inde jusqu'en 1956, a été admis à titre d'observateur au sein du Forum francophone des affaires, bien que New Delhi n'appartienne pas à l'OIF. Enfin que dire de l'Algérie, qui ne participe pas aux Sommets, qui n'est ni membre ni observateur de l'OIF, mais qui occupe une place essentielle dans les échanges avec la France d'une part¹, se révèle très liée à l'aire francophone d'autre part ! La participation du président algérien Abdelaziz Bouteflika au dernier Sommet de Beyrouth, en tant qu'invité, présage probablement une appartenance

¹ La France est le premier fournisseur et le deuxième client de l'Algérie (environ 20% des exportations et des importations) ; l'Algérie est le douzième client de la France et le premier en dehors de l'OCDE.

prochaine, presque inéluctable au regard des 30 à 50% de francophones que comporte ce pays, qu'un passé douloureux ne saurait éternellement exclure².

Le devenir de la Francophonie reposera donc également sur la force de sa démographie, tirée en avant par les pays du Sud. Les populations du Vietnam et de l'Égypte supplantent déjà celle de la France, le Maroc a dépassé le Canada. Si l'alphabétisation, notamment en Afrique, continue à demeurer un souci primordial des pays francophones du Nord, alors le nombre global d'habitants instruits représentera un formidable potentiel numérique à l'avantage de la Francophonie.

Toutefois, les chiffres ainsi travaillés, comme l'exposé des potentialités, ne traduisent qu'une facette du paysage économique francophone. En son sein même, plusieurs contrastes et de nombreuses disparités assombrissent le tableau, et ne sauraient être passés sous silence. Ainsi les seuls pays du Nord réalisent près de 11% du PNB mondial tandis que le Sud ne compte que pour à peine 1,5% de la production de la planète. Ce premier clivage résulte lui-même des différences entre les revenus moyens par habitant des pays membres, ainsi que de celles relatives à l'indice de développement humain³. Comment en effet comparer les profils de la Suisse, de la France, du Canada, qui appartiennent au club des pays industrialisés, avec ceux du Niger, du Rwanda, de la Guinée pour ne citer que quelques pays parmi les plus mal placés⁴ ? Au total 35 pays n'atteignent pas la moyenne mondiale, soit près de 65% contre 51% en 1996, ce qui assombrit un peu plus le tableau général, traduit l'inertie et témoigne des efforts à fournir. Dans le domaine des échanges commerciaux qui intéressent les pays membres, 14% seulement des flux circulent au sein de l'espace francophone, les autres circuits s'effectuant avec des pays ou des pôles extérieurs. Ce piètre résultat n'est pas imputable aux seuls pays pauvres ou aux nouveaux venus, peu rompus à la spécificité francophone, car le Canada par exemple n'effectue que 5% de son commerce extérieur avec les pays d'expression française (contre 25% pour les exportations françaises, belges et luxembourgeoises). Il convient de signaler encore une double dichotomie : le Nord commerce plus avec le Sud que le Sud avec le Nord (20% contre 18%), mais surtout les affinités Nord-Nord occupent 60% des échanges, contre 2% pour l'entente Sud-Sud !

² Le président algérien a ainsi déclaré lors du dernier Sommet : « l'Algérie a conscience que l'usage de la langue française permet à nos jeunes d'élargir leur horizon, et de participer à l'évolution du monde moderne. »

³ L'indice de développement humain (IDH) intègre le PIB réel par habitant, le taux d'alphabétisation et de scolarisation et l'espérance de vie.

⁴ Au sein de l'espace économique francophone, huit pays affichent un IDH élevé (supérieur ou égal à 0,800) ; vingt-cinq pays correspondent à un IDH moyen (entre 0,500 et 0,799) ; vingt pays souffrent d'un IDH faible (inférieur à 0,500).

Indubitablement, ces constats altèrent le bilan économique francophone et s'inscrivent à rebours du projet initial. Ils alimentent aussi la corbeille des railleurs. Pourtant, ils ne font que refléter de façon réduite les fractures et les contrastes de l'économie mondiale, dont l'espace francophone affiche toutes les caractéristiques. La Francophonie possède toutefois un redoutable avantage : au delà du constat chiffré en effet, fidèle à son engagement et forte de son originalité, elle constitue, comme nous l'écrit Aymeric Chauprade, « un excellent laboratoire servant à l'élaboration des rapports entre le Nord et le Sud, et au développement du Tiers Monde [...] un excellent terrain de progrès pour l'Humanité entière »⁵. Car les efforts à accomplir ne doivent pas occulter la réalité des faits : si l'on ôtait la part francophone de l'échange des pays membres, 60% d'entre eux perdraient leur premier ou deuxième fournisseurs, 40% abandonneraient leur premier ou deuxième clients. Pour tous les autres, l'intégration régionale, que favorise l'appartenance à la Francophonie, serait largement compromise.

Au regard de ces différents éléments, la pertinence de l'espace économique francophone reste d'actualité. Au bénéfice de quelques recentrages correctement appréhendés, ce dernier peut cesser d'être cette zone de non richesse raillée par quelques détracteurs toujours prompts à la critique, et cesser d'incarner cette dualité entre les « donner » d'un côté et les « recevoir » de l'autre, dénoncée en son temps par Léopold Segar Senghor.

2. Des opportunités à saisir

Au delà du potentiel intrinsèque que renferme l'organisation francophone, son évolution et la conjoncture internationale lui ouvrent des opportunités qui devraient affermir sinon attiser son ambition.

Parmi les pays membres tout d'abord, cela a été évoqué, l'intégration économique apparaît plus ou moins poussée, selon la date d'adhésion ou les liens historiques antérieurs. Tout en préservant l'importance des échanges entre les partenaires anciennement unis⁶, la Francophonie semble donc disposer de nouvelles possibilités avec les Etats récemment insérés. Ainsi, pour les pays de l'Europe de l'Est, seules les transactions commerciales effectuées avec la France témoignent aujourd'hui d'une appartenance à l'espace économique francophone. C'est donc en s'appuyant sur cet acquis et en le développant que des ouvertures vers d'autres pays de la Communauté seront créées. Pour les pays africains initialement non

⁵ L'espace économique francophone, Paris, Ellipses, 1996, p. 36

liés à la France, qui ont choisi la Francophonie mais dont les relations avec l'ancienne puissance de tutelle restent dominantes, l'intégration francophone constitue un atout primordial pour l'intégration régionale. Sachant que ce regroupement de pays semble actuellement caractériser l'évolution de l'Afrique et en conditionner le développement, l'intérêt porté à l'OIF par Cap-Vert, la Guinée-Bissau ou la Guinée équatoriale se comprend d'autant mieux. Ajoutons le rôle de contrepoids que peut représenter, dans certaines régions, une pénétration plus poussée dans l'aire francophone, alors les aspirations des pays du sud-est asiatique face à une hégémonie chinoise, celles de pays africains face à une domination sud-africaine, ou encore celles du Québec face à l'emprise américaine apparaissent clairement.

En second lieu, le développement économique francophone représente une véritable chance pour l'exportation, grâce aux « têtes de pont » qu'incarnent les Etats et gouvernements répartis sur toute la surface du globe. Cette opportunité permet de dépasser la conception exclusive de l'échange intra-zone en s'intéressant aussi aux marchés non francophones. L'espace économique francophone peut fonctionner comme un véritable tremplin, non seulement parce qu'il constitue en soi un marché en puissance mais aussi parce qu'il permet de partir à la conquête de zones non francophones. Les Antilles, l'Indochine, le Liban, Djibouti et Pondichéry sont ainsi autant de portes ouvertes sur l'Amérique, sur l'Asie, sur le Machrek, sur la mer Rouge et sur l'Inde.

Troisièmement, la Francophonie doit prendre conscience de la puissance que lui confère sa spécificité. La concurrence qui caractérise le jeu des relations économiques ne doit pas conduire à l'uniformité du produit ou à l'imitation de l'autre. Elle doit au contraire s'enrichir d'une recherche permanente, créatrice et mettant en valeur les particularités. Comme le souligne Henri Guaino⁷, la Francophonie a peu développé son potentiel économique car elle a trop longtemps ignoré l'atout que représente la proximité linguistique dans les opérations d'alliances et de fusions. Il s'agit pour elle de « s'adosser à sa propre valeur ajoutée pour en créer davantage », d'exploiter sa diversité culturelle en misant sur sa différence. Cette option passe par la valorisation de la langue française, porteuse de valeurs et de culture et qui comme d'autres langues « exprime un certain rapport au monde et aux autres, une certaine manière de penser, de raisonner et donc de gérer ».

⁶ Essentiellement la France, la Belgique, le Canada et une grande partie des Etats africains : Burkina Faso, Sénégal, Tchad, Togo, Mali, Côte d'Ivoire, Rwanda et à un degré moindre le Cameroun, le Congo, le Bénin, le Burundi, le Niger, la Guinée, l'ex-Zaïre, le Gabon.

⁷ Ancien Commissaire au Plan, « La mondialisation et la Francophonie », La gazette de la presse francophone, n°108, novembre-décembre 2002, p.5.

L'alliance de la culture et de l'économie se traduit aussi par un autre vecteur, moins fidèle, sans doute, au caractère intime et personnel de la Francophonie, mais plus conforme aussi aux exigences contemporaines. Le terme d'industrie culturelle relate d'ailleurs mieux cette approche d'une Francophonie moderne et renouvelée, qui s'exprime aussi bien dans les secteurs du livre et du disque que dans ceux de la télévision et d'Internet. Les groupes Vivendi hier, Lagardère-Hachette aujourd'hui, situés dans les vingt premiers groupes mondiaux, sont à même de porter vers l'extérieur un marché spécifiquement francophone et de réduire dans ce domaine une dépendance encore trop marquée. La richesse des expressions culturelles des pays de la Francophonie, leur propension avérée à en faire un objet d'échange, la puissance réelle de certains acteurs de leur production, le virage bien négocié des nouvelles technologies devraient convaincre les acteurs privés et publics de la pertinence du critère francophone et du potentiel de ses marchés. La culture de l'économie, que l'OIF semble avoir considérablement développée et dont elle a fait une priorité, s'accompagne aujourd'hui aussi d'une économie de la culture, gage de nouveaux débouchés.

De plus, quels que soient les axes choisis pour donner naissance aux réalités économiques de la Francophonie, ils bénéficient déjà d'une structure forte, grâce aux institutions progressivement créées. Du FFA à la FIBIFF en passant par le CIEF, la BIEF (Banque d'information des Etats francophones) et le CFAE (Chambre francophone des affaires économiques), l'Organisation possède là une ossature susceptible d'accueillir, d'organiser et de favoriser tout projet économique. Ces instances représentent une autre opportunité pouvant aussi éclairer les décisions qui restent à prendre.

Mais se profile depuis peu une occasion d'une portée particulièrement prometteuse et dont devraient s'inspirer les pays membres. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dessine en effet un nouvel horizon et crédibilise les ambitions car il se veut l'expression d'un continent conscient de sa marginalisation dans l'économie mondiale et soucieux d'y occuper une place à part entière. Cette initiative, à la charnière du potentiel avéré et des décisions qui tardaient pour son exploitation, constitue le fer de lance d'une coopération économique francophone « que la mondialisation impose et que la solidarité exige » (Boutros-Ghali).

3. Des orientations à prendre

La création du NEPAD bouleverse la conception prédominante de l'assistance, formule peu favorable au rétablissement de l'équilibre Nord-Sud. Elle doit permettre de relancer l'aide publique au développement (APD), en régression globale et très inégalement répartie, et

surtout de la guider vers des solutions inédites et efficaces, en intégrant d'emblée les pays du Sud au projet. La question aujourd'hui ne concerne pas tant le « combien » que le « comment » et la coordination des politiques des bailleurs de fonds associée à la mise en place d'un partenariat étroit avec le secteur privé se situe au cœur du sujet.

Tout d'abord les pays francophones du Nord qui appartiennent au Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE⁸ doivent fournir l'effort nécessaire pour parvenir à l'objectif fixé par l'ONU dans le domaine de l'aide, à savoir 0,7% de leur PNB. En 1998, seul le Luxembourg approchait ce seuil avec 0,65%, contre 0,29% pour le Canada, 0,32% pour la Suisse, 0,35% pour la Belgique et 0,40% pour la France qui depuis 1997 ne cesse de négliger sa responsabilité dans cette action. De tels manquements contredisent le message de solidarité véhiculé par la Francophonie et la condamnent à l'immobilisme. Ils devraient sonner le réveil des dirigeants et mobiliser leur énergie, dans un souci de cohérence et de fidélité à leur engagement. La mise en œuvre d'une coopération entre les acteurs multilatéraux et bilatéraux et la primauté enfin accordée aux premiers sur les seconds forment des réponses indispensables et urgentes. Saupoudrage et gaspillage, modes d'action de ces dernières décennies, expliquent en partie l'érosion de l'aide. Des divergences de points de vue confinant à la rivalité entre pays membres de l'espace francophone sont également à proscrire. Le Canada et la France, d'abord opposés sur la question du Québec puis aujourd'hui en contradiction sur la forme de l'aide à apporter, ont à oublier leur égoïsme et à faire passer l'émergence des pays pauvres avant leurs avantages personnels. La Francophonie a en effet besoin de tels pays puissants, mais son avenir passe également par un multilatéralisme s'affranchissant des contradictions internes. Comme le souligne Jacques Barrat⁹, « à l'heure d'une mondialisation qui développe ses effets pervers sur les économies des pays du Sud, en particulier africains, pourquoi la Francophonie ne serait-elle pas un espace de médiation où tous ses membres pourraient se concerter et agir afin de participer à la sortie du sous-développement ? ».

Dans un deuxième temps, le NEPAD doit s'appuyer sur deux piliers principaux. Le premier passe par la reconnaissance du niveau régional comme étape indispensable au développement de l'Afrique, car il constitue une condition nécessaire à l'intégration dans le commerce mondial. Associée à une bonne gouvernance reflétée par le bon fonctionnement d'un Etat de droit, cette régionalisation représente un signe positif susceptible d'attirer et d'ancrer le secteur privé. Car l'investissement étranger reste le second pilier, l'autre clé de la réussite. Il

⁸ C'est à dire la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg et le Canada.

⁹ Jacques Barrat, Géopolitique de la Francophonie, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p.129.

est nécessaire, comme le souligne Michel Roussin¹⁰, d'établir les conditions qui permettent l'émergence d'un tissu d'entrepreneurs locaux et de tirer les bénéfices de la croissance mondiale. Pour cela, une participation très en amont des opérateurs privés, notamment dans le secteur des infrastructures, se révèle indispensable. L'investissement public appelle l'investissement privé et le partenariat de l'un avec l'autre compose un processus efficace pour inscrire les projets dans la durée.

Deux entreprises doivent encore inspirer la volonté des dirigeants francophones dans le domaine de l'économie. Pour atténuer la contradiction géopolitique qui se fait jour entre construction européenne et logique francophone (ce chapitre sera évoqué ultérieurement), une action envers l'OMC visant à adapter l'article 24 pourrait être imaginée. Il s'agirait d'élargir la dérogation à la clause de la nation la plus favorisée offerte par ce texte aux accords régionaux, à des accords politique, culturel et linguistique. Les pays du Nord et du Sud y trouveraient leur compte. Enfin, l'aménagement d'un espace économique implique une harmonisation des réglementations, en particulier dans le domaine des affaires. Pour l'heure, les normes comptables de type anglo-saxon coexistent avec les normes françaises, mais à terme les pays devront trancher en faveur de l'un ou l'autre modèles. Alors le poids des investissements américains ou australiens notamment, largement supérieurs à ceux des entreprises francophones en Asie du Sud-est par exemple, risque d'être préjudiciable à la conception francophone. L'avènement des règles de la Common Law au sein même de l'aire francophone agirait comme un frein à l'ambition des firmes privées. La réussite économique du monde francophone repose donc aussi sur l'adoption d'un droit commun, d'inspiration romane. Il s'agit d'une action primordiale, d'autant plus réalisable si l'on s'en donne les moyens que ce droit écrit centralisé s'accoutume mieux à la tradition et à la culture de nombreux pays, comme le Vietnam et l'Afrique.

De nombreux domaines s'interpénètrent pour aboutir à l'émergence réelle et définitive de la Francophonie. L'importance du secteur économique vient d'être soulignée, indispensable aujourd'hui à tout ensemble qui ambitionne d'occuper une place digne de ce nom sur la scène internationale. Elle procède d'une politique volontariste qu'un fonctionnement adapté de l'OIF pourra favoriser et faire accepter.

¹⁰ Membre du Conseil Economique et Social, Président du Medef Afrique, « Afrique : la nouvelle donne », La gazette de la presse francophone, n°107, octobre 2002, p.3.

B. UN FONCTIONNEMENT A REVOIR

1. Elargissement contre approfondissement

L'élargissement aux pays non membres forme une caractéristique de la Francophonie. Suffisamment évoqué précédemment, il apparaît clairement à la lecture des annexes 6, 7, 8. Par rapport à une étude statique, ces dernières permettent une approche dynamique et une compréhension plus fine des adhésions au travers des époques. L'arrivée en masse des pays de l'ancien bloc de l'Est à partir des années 90 traduit ainsi autrement l'émancipation du joug soviétique. Les intégrations des trois décennies précédentes, principalement formées par les pays d'Afrique, mettent en exergue des prises de conscience ou des aspirations conjoncturelles, relatives au secteur économique ou à la référence culturelle. La Francophonie, pour eux, pouvait servir de marchepied ou de chambre d'écho. Toutefois un lien particulier semblait présider au rassemblement de ces pays : la langue française. Aujourd'hui, pour conserver ce référent identitaire malgré une pratique moins partagée et pour maintenir ce fondement, ce sont les valeurs véhiculées par cette même langue qui sont mises en avant et non la langue elle-même. L'humanisme français, une certaine conception de l'homme et du monde, un refus affirmé de l'entropie et de l'intégrisme violent cristallisent, dit-on, les préoccupations et les envies autour du rêve francophone. N'est-ce pas une explication trop simple ? Car si ce sentiment ne souffre aucune interprétation pour les pays du Sud dont la situation trop souvent précaire justifie le besoin de rapprochement avec le monde développé, l'explication semble moins fondée pour d'autres. De plus, cette ouverture permanente s'effectue au détriment d'un approfondissement de l'Organisation, dont le message se dilue et perd des accents de sincérité. De ce point de vue, à l'instar de la construction européenne devant digérer l'absorption de dix nouveaux candidats en 2004 et se débattre face aux prétentions turques, la Francophonie doit affronter un sérieux dilemme. Elargissement contre approfondissement ? Ouverture contre crédibilité ? Efficacité contre confusion ?

L'annexe 6 apporte un élément de réponse. Comparant les demandes d'adhésions des anciens pays de l'Est dans trois organisations internationales majeures (OIF, OTAN, UE), elle montre clairement que l'entrée dans l'OIF précède toujours l'admission dans les deux autres. Fonctionnerait-elle alors comme une chambre d'appel facilitant le passage vers d'autres organismes mieux implantés sur la scène internationale ? Ne serait-elle qu'un prétexte, un couloir d'accélération pour des pays longtemps privés de liberté, un simple sas vers l'espace économique euratlantique ? La question prend toute sa force à la lumière de la déclaration

commune des huit pays européens qui fin janvier se sont rangés derrière la bannière américaine sur le sujet de l'Irak. Parmi eux, la république tchèque et la Pologne, au moment de leur décision, n'ont guère accordé d'importance à leurs rapports avec la France et à leur appartenance à la Francophonie, bafouant au passage la solidarité et les prétentions affichées par cette dernière. La préférence exprimée par la Pologne lors du renouvellement de ses avions de combat aurait dû sonner comme un signal d'alerte¹¹. Cela milite en tout cas pour l'établissement de conditions d'adhésion plus strictes assorties en retour de certaines garanties et de certains comportements. La pratique, à défaut l'apprentissage du français dans les milieux scolaires et universitaires des pays adhérents représente une voie à explorer. La formation d'élites étrangères dans les pays francophones développés, pourrait s'accompagner, lors du retour dans les terres d'origine, d'une forme d'engagement réciproque estampillé « francophone ». Une préférence pourrait même caractériser les relations commerciales entre pays membres, tandis qu'une réunion préparatoire précéderait toute prise de décision commune ou individuelle dans le domaine politique. A l'image des condamnations et des sanctions prévues à l'encontre des pays peu scrupuleux envers les règles de droit et de la démocratie, des mesures pourraient être décidées contre les attitudes contraires à la Charte et à la cohésion francophones. En résumé, il faut conditionner l'adhésion à l'OIF à l'acceptation de toutes les normes établies, renforcer ces règles dans les domaines économique, diplomatique et politique et peut-être exclure aussi facilement qu'il est aujourd'hui possible d'inclure. Ces décisions passent probablement par une révision de l'organisation structurelle.

2. Une structure à rénover

La décision prise en 1997 lors du Sommet de Hanoi de doter l'agence principale de la Francophonie d'un secrétaire permanent constitue une véritable avancée en matière de lisibilité et d'efficacité. Elle octroyait à l'Organisation un visage et une voix qui lui faisaient grandement défaut, et que l'Europe se cherche encore par exemple. Incarné par la personnalité de Boutros Boutros-Ghali, cette fonction a donné sans aucun doute une dimension nouvelle à la maison francophone. Auréolé de son poste de Secrétaire général de l'ONU et partisan convaincu de la Francophonie, Boutros-Ghali a inscrit son action dans les démarches prestigieuses des pères fondateurs. Toutefois, si sa plume et sa voix ont porté haut les couleurs francophones, elles n'ont pu à elles seules rationaliser le fonctionnement interne et concrétiser à l'extérieur les intentions exprimées. La lecture de l'organigramme de l'institution et la

¹¹ La Pologne vient de décider d'acquérir des avions de combat américains type F16 plutôt que des avions français et même européens.

multiplication des instances et organes travaillant de loin ou de près pour la Francophonie continuent à compliquer sa compréhension. Pourtant, compte tenu de leur efficacité et de leur solide implantation dans la sphère francophone, plusieurs organismes méritent une chaude reconnaissance. La société civile, les nombreuses ONG accréditées, les collectivités territoriales ont pris leur place dans le bouillonnement francophone et ne sauraient voir leur rôle réduit ou occulté. La solution passe peut-être par un regroupement par grandes fonctions, suscitant à la fois l'intérêt du grand public et la confiance du secteur privé. Ainsi se verraient unis les protagonistes de la cause francophone, ceux qui travaillent « pour » comme ceux qui travaillent « au nom », l'organisation institutionnelle et les fonctions plus ou moins formelles. Sous l'égide du Secrétaire général qui renforcerait ses prérogatives en matière de politique et de diplomatie, six opérateurs permanents pourraient avantageusement transgresser les ramifications actuelles et rendre moins opaques leur fonctionnement et leurs rôles. Ces six branches, constituées à partir des expertises acquises au fil des années et mises en lumière dans les annexes 2 et 3, concerneraient :

- la culture, au sein de laquelle la formation, l'instruction, la langue française et le sport occuperaient une place prépondérante ;
- la communication, qui outre les médias accueillerait les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- l'économie, coiffée par le FFA et regroupant tous les organismes financiers et bancaires récemment créés ou plus anciens (BIEF, FIBIFF, CIEF...) ;
- les nouveaux pôles d'intérêt appelés à occuper la scène internationale à long terme ou à y jouer un rôle de plus en plus marqué (science, humanitaire, santé) ;
- l'environnement, thème majeur de ce début de siècle ;
- les collectivités territoriales (AIMF, AIRF), qui grâce à leur expérience du terrain et à leurs règles de maniement de l'argent public constituent un formidable prolongement des actions de niveau national, dont elles peuvent minimiser les léthargies ou les impasses diplomatiques.

Un lien transversal, formé par les ONG, unirait ces bureaux officiels, tandis que les Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement continueraient à donner à la Francophonie la résonance médiatique dont elle tire avantageusement profit et dans laquelle elle puise une bonne partie de sa légitimité.

Aucune entorse ne serait faite à la construction historique, puisque tous les champs d'action progressivement appréhendés par la Francophonie garderaient une place ; aucun organisme ne serait véritablement oublié ni sacrifié puisqu'il retrouverait son rôle au sein d'une assemblée

plus compacte. Le souci de rationalisation supplante ici la volonté de suppression, le besoin d'efficacité prime celui de l'économie de personnes. La Francophonie y gagnerait en médiatisation et en reconnaissance. Trop implantée dans les réseaux de la société civile et les collectivités locales, elle ne peut certes voir, à l'heure de la mondialisation, son rôle confiné à une technocratie réductrice ; mais trop originale par bien des aspects, elle n'a pas vocation non plus à devenir une ONU-bis, une petite sœur vouée à agir dans l'ombre et qui n'atteindra jamais l'envergure de l'aînée. Son ambition doit être de servir les intérêts de l'ONU, tout autant que de l'alerter des injustices perpétuées. C'est pourquoi toute incohérence doit être bannie dans son mode de fonctionnement.

3. Une cohérence à trouver

Les efforts pour un élargissement raisonnable et pour une architecture fonctionnelle apparaîtraient vains si une cohérence parfaite n'habitait l'ensemble. Les rivalités entre pays membres, les disfonctionnements, les contradictions doivent appartenir au passé pour une communauté qui cherche à s'implanter au niveau international.

Les désaccords et les méfiances entre pays du Nord francophone s'effectuent toujours, dans le domaine économique évoqué antérieurement, au détriment des pays du Sud francophone. Ils obèrent les entreprises, altèrent les actions et finalement bloquent l'émergence recherchée. Surtout, ils trahissent aux yeux du monde extérieur, au mieux indifférent face à l'institution, au pire pétri de préjugés négatifs, une hypocrisie peu en phase avec les objectifs affichés : comment en effet vanter au Sud des comportements et une uniformité qu'on ne sait adopter au Nord ? Comment prôner des valeurs d'égalité et de partage quand la concurrence de ce côté ci nuit à l'émancipation de ce côté là ? En cherchant à mieux connaître l'autre grâce au dialogue des cultures qui depuis toujours porte l'action de la Francophonie, les pays membres doivent approfondir leur propre connaissance et appliquer pour eux-mêmes ce qu'ils demandent aux plus démunis de respecter.

La Francophonie doit également veiller aux répercussions de ses déclarations...lorsqu'elles ne sont pas suivies des faits, ou pire encore, non partagées par l'ensemble de ses membres. Sans doute, parvenue à un tel niveau de développement et de revendication, l'Organisation a-t-elle plus à gagner en retardant une décision qu'en la dévoilant avec plusieurs restrictions. La déclaration de Bamako, lorsqu'elle suscite des réticences de pays qui refusent d'entériner certains passages et dénoncent une ingérence dans leurs affaires intérieures¹², perd beaucoup

¹² La Tunisie, le Laos et le Vietnam ont ainsi émis plusieurs réserves lors de la rédaction finale du texte et n'adhèrent donc pas à la totalité de la déclaration.

en valeur et en portée. La force de son message se dilue à l'extérieur tandis qu'elle divise à l'intérieur. Or, le thème qu'elle renferme, qui incarne la raison d'être de la Francophonie, ne peut que difficilement tolérer la moindre entorse. Quand il s'agit de pratiques démocratiques et d'exercices des droits de l'homme, la règle du « tout ou rien » doit jouer au sein de l'espace francophone. Soit la déclaration est repoussée, soit les pays en désaccord doivent quitter la Communauté. Bamako et Cotonou doivent comporter les mêmes exigences : il ne saurait y avoir consensus sur l'une et divergence sur l'autre, sous peine de dissocier dangereusement culture et démocratie et d'accorder moins d'importance à la seconde qu'à la première.

La Francophonie doit encore s'accorder sur le champ de ses activités et ne pas faire entendre deux voix lors de ses Sommets, seuls rendez-vous notables avec les médias. Lorsqu'Emile Lahoud, le président libanais, prend clairement position pour les Palestiniens lors du dernier Sommet de Beyrouth en condamnant publiquement les occupations israéliennes, puis en prolongeant son propos vers le problème irakien, il élargit sans conteste le rôle de l'OIF. Mais en même temps il met en porte à faux le premier ministre canadien Jean Chrétien, lorsqu'à son tour ce dernier se limite à rappeler et à borner l'action de l'OIF à la surveillance de l'application des droits de l'homme au sein du monde francophone. Au delà de la divergence des discours se profile une différence de conception beaucoup plus lourde de conséquences, et qui aurait dû être anticipée.

Lors du même Sommet toujours, plusieurs fausses notes sont venues ternir la petite chanson francophone qui cherche à se faire entendre dans le concert des nations. La présence du secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, invité en tant que chef religieux lors de la cérémonie d'ouverture, atténue ainsi la portée du texte final qui prend soin pourtant de fustiger les actions terroristes. L'accès refusé à un journaliste français parce qu'il était juif et collaborait avec les médias israéliens sonne faux également au sein d'un rassemblement qui ne cesse de proclamer les vertus d'égalité, de liberté et de partage. Enfin que dire de l'élection d'Abdou Diouf pour remplacer Boutros-Ghali et des querelles d'influence qui l'ont accompagnée ? L'amer constat d'Henri Lopès, pourtant farouche défenseur de la Francophonie mais candidat malheureux à la succession, ne manque pas de susciter les interrogations : « [] ...et on peut sortir n'importe qui de son chapeau au dernier moment. Je n'avais pas le cœur à diriger une telle organisation »¹³.

Vis à vis de l'extérieur, il faut bien convenir que la lente dérive du Togo, dont le régime actuel fonctionne à rebours des exigences imposées par la Francophonie, que la juxtaposition

¹³ Cité par Jean-Louis Validire dans le Figaro du 21 octobre 2002.

au sein même de l'Organisation de conceptions politiques fondamentalement opposées, telles celles du Vietnam et celles des pays francophones du Nord, que la crise en Côte d'Ivoire où la France seule prend ses responsabilités et où la Francophonie apparaît étrangement absente, ne plaident pas en faveur d'une véritable reconnaissance et d'une crédibilité accrue.

Enfin la Francophonie souffre d'un système de rémunération relativement peu compétitif, à mettre en parallèle avec la faiblesse du budget total de l'institution, lui-même peu compatible avec les nombreux engagements prononcés¹⁴. Si elle souhaite enrôler les meilleurs représentants et rivaliser en efficacité avec les autres organisations internationales, la Francophonie devra bien se mettre un jour à adopter le système salarial en usage dans ces dernières. Cela éliminera peut-être quelques comportements curieux, comme ceux empruntés par ces fonctionnaires francophones qui s'occupent de nombreux domaines mais finalement peu de ...Francophonie et qui s'attirent les railleries faciles des farouches opposants. Cela évitera aussi dans certains pays les rivalités et les redondances peu productives entre ambassades, instituts culturels et Alliances françaises¹⁵, bien entendu, pour ces deux derniers organismes, lorsqu'ils existent... Pour une OIF forte, la présence de pays membres motivés et de responsables capables de donner les impulsions nécessaires s'impose. A cet égard, pour obtenir le statut tant réclamé d'une véritable institution intergouvernementale, un accord de siège moderne et un corps diplomatique directement accrédité auprès d'elle manquent encore à l'OIF.

Avec un pôle économique repensé et compétitif et un fonctionnement interne susceptible de renforcer son aura et son efficacité, la Francophonie peut occuper sur la scène internationale une place qui corresponde à ses ambitions et à ses prétentions. Peu d'efforts, mais une volonté réellement partagée assortie d'une cohérence de tous les instants doivent conduire à la réussite du projet. Cela lui permettra de se hisser à un niveau conforme à ses discours et d'attirer l'attention. Il lui faudra, après, maintenir cet intérêt et conserver cette place, pour s'inscrire définitivement dans la durée. Seuls des choix osés et inédits autoriseront le franchissement de

¹⁴ Bien que difficile à estimer à cause des nombreux organismes en charge et de la pudeur qui accompagne sa révélation, le budget de la Francophonie oscille en principe entre 850 millions et 1 milliard de francs.

ce palier supplémentaire. Ils marquent la différence entre ce que la Francophonie pourrait être, et qui vient d'être décrit, et ce qu'elle devrait être, et qui nous occupe maintenant.

¹⁵ Créée en 1883, l'Alliance française regroupe aujourd'hui plus de 5000 professeurs qui enseignent le français à près de 250000 étudiants de 140 nationalités différentes, répartis sur tous les continents.

TROISIEME PARTIE : EN QUÊTE D'UNE RECONNAISSANCE DEFINITIVE

« La Francophonie sera subversive et imaginative ou ne sera pas ! »

Boutros Boutros-Ghali

« Ce sont la plupart du temps les francophones eux-mêmes qui sont responsables du déclin du français. »

Roger Gaudry

La Francophonie, si elle s'en donne la volonté, possède les atouts pour prendre sa place dans le concert des nations. Mais elle devra surmonter un puissant paradoxe. Si elle continue en effet à élargir son champ d'activités sans préserver sa spécificité, elle deviendra une organisation « comme les autres », une organisation « de plus », avec ses forces et ses faiblesses, ses qualités et ses défauts. Son message risque de se perdre dans la cacophonie internationale, elle sera plus acceptée que reconnue, plus entendue qu'écoutée. A l'opposé, si elle exacerbe son originalité aux dépens des véritables enjeux qui conditionnent l'avenir de ses pays membres, elle sera apparentée à une simple institution francophone sans influence majeure, sans idée-force à transmettre. Elle gesticulera sur la scène mondiale, mais son énergie sera peu communicative et peu constructive. Elle sera plus connue que reconnue, plus dédaignée qu'acceptée. Pour être cette organisation internationale francophone enfin et définitivement reconnue, combinant avec harmonie ses particularités et son internationalisme, elle doit faire montre d'une ambition supplémentaire. Il ne lui faut plus seulement entreprendre à court terme mais aussi investir dans la durée, plus seulement tenter de répondre en direct aux grands problèmes mais anticiper les défis de demain, plus seulement vouloir mais aussi choisir. Cela passe par une politique de promotion dimensionnée à hauteur des objectifs et par des initiatives relevant de la souveraineté nationale des pays.

A. VERS UNE MEILLEURE PROMOTION

1. A la conquête des médias

Les rapports entre la Francophonie et les médias s'envisagent selon deux angles d'approche : celui de la place occupée par la Francophonie dans les journaux, sur les ondes et dans l'audiovisuel ; celui de la part prise au sein de la Francophonie par les opérateurs chargés de sa diffusion ou de sa promotion. Il s'agit donc, pour comprendre les relations qui les unissent, d'examiner d'abord la Francophonie dans les médias, puis ensuite les médias dans la Francophonie.

A la lumière du dernier Sommet de Beyrouth, on peut sans se tromper constater et déplorer le faible impact médiatique d'un tel thème. Pourtant, ces rassemblements bisannuels de chefs d'Etat et de gouvernement représentent la vitrine de l'OIF et symbolisent son action aux yeux du monde. Par le lieu même du rendez-vous, souvent choisi pour son impact potentiel et sa résonance politique, par le caractère prestigieux que lui confèrent les personnalités participantes, par le travail de préparation effectué en amont et la qualité des interventions qui s'y succèdent, par son ampleur et la force du message censée le caractériser, un tel événement

mériterait plus que le traitement appliqué : une quasi-absence sur les chaînes hertziennes, une place très inégale dans la presse écrite, une exploitation toujours limitée aux deux ou trois jours du Sommet, et sans lendemain. Pour déborder et dépasser le caractère événementiel, une lecture et une écoute spécialisées s'imposent. Face à ce constat, on peut toujours observer que de nombreux sujets sont appréhendés de façon identique et que la Francophonie ne représente pas un cas isolé. Cela est indiscutable mais une réplique se fait jour et laisse transparaître un soupçon : l'Union européenne, le G8, l'ONU voire l'OTAN n'attendent pas leurs sommets pour mobiliser les journalistes et envahir l'actualité. Pour que la Francophonie soit considérée autrement qu'un événement sportif, un fait divers ou un rassemblement limité à quelques palabres et colifichets, il faut convaincre et associer l'ensemble des médias. Si les axes proposés plus haut connaissaient une bonne fortune, une importante part du chemin serait effectuée : une meilleure lisibilité, des déclarations à l'unisson, des décisions à fortes répercussions s'imposeraient d'elles mêmes, susciteraient systématiquement l'intérêt du monde de l'information et du grand public. Encore faut-il noter à Beyrouth le contexte particulier et plutôt favorable à une bonne médiatisation : la menace de guerre en Irak, le différend entre Paris et Washington à propos d'une résolution de l'ONU, les prolongations du conflit israélo-palestinien, le voyage de Jacques Chirac au Proche-Orient donnaient au Sommet un écho particulier et lui ont sans doute permis d'améliorer son audience. Sinon, la place occupée eut encore été moindre. D'ailleurs, de façon très révélatrice, les comptes-rendus se sont plus attachés au suivi des événements qui entouraient le Sommet qu'au Sommet lui-même. Le recouvrement médiatique de la Francophonie finalement subit les affres de son action : il s'attache plus au verbe qu'aux réalisations. Il paie à la fois l'image « touche à tout » de l'Organisation, qui brouille les classements journalistiques, la modestie de son budget et son manque de clarté, la focalisation sur ses points noirs (violation des droits de l'homme, conflits récurrents, corruption), la sous-estimation de la langue française, la réticence du Français pour la Francophonie et enfin la mauvaise interprétation de quelques uns, qui l'assimilent encore à un combat réactionnaire et d'arrière-garde (elle cristalliserait pêle mêle un nationalisme chauvin, un anti-américanisme primaire et un intégrisme linguistique suranné !). Une solution passerait par l'implantation, dans les plus grandes villes francophones, de centres de documentation facilement accessibles et suffisamment nombreux, comme ceux créés par l'Union européenne. Mais pour une meilleure place dans les médias, il faut aussi sûrement que les médias de la Francophonie atteignent une autre dimension. La vigueur des médias de la Francophonie conditionne en quelque sorte aussi l'importance de la Francophonie dans les médias.

A ce titre, de bons points sont à enregistrer. TV5¹, qui diffuse un peu partout dans le monde, occupe la troisième place derrière MTV et CNN. De bonnes initiatives ont dynamisé son action, comme la régionalisation de ses programmes et les sous-titrages de ses émissions qui tentent de répondre aux critiques habituelles, centrées notamment sur la succession de journaux français peu intéressants pour les autres nationalités. RFI, dans son secteur, tient la quatrième place, devancée par BBC World, Voice of America et Deutsche Welle et continue à déployer des relais. L'AFP se situe dans le sillage de Reuters et Associated Press. Mais les exportations de programmes français représentent un véritable problème et surtout la régulation des diffusions étrangères² sur les canaux des pays francophones, initiée par la France et le Canada, devrait être généralisée. Les nouveaux pays membres pourraient par exemple s'y engager.

La presse écrite de langue française, malgré sa vitalité, est régulièrement mal distribuée, subit de nombreux retards, connaît des prix de vente souvent prohibitifs³ et parfois reste introuvable. Que dire lorsqu'elle rencontre la censure, comme en Tunisie en 1999, contre la politique française ?

Finalement, le développement de l'information francophone semble passer aujourd'hui par la création d'une chaîne d'information internationale télévisuelle permanente, une « CNN à la française » appelée par Jacques Chirac lui-même lors du dernier Sommet. En cas d'événement important, l'absence de relais de langue française constitue un véritable « handicap pour un pays ou une aire culturelle qui ne disposent pas d'un poids suffisant dans la bataille de l'image et des ondes », et prenant appui sur ce constat, le président de la République propose des pistes qui suscitent l'adhésion et consolident le projet : « A l'heure des réseaux hertziens, du satellite, de l'Internet, interrogeons-nous sur notre inorganisation dans ce domaine et notamment par l'éparpillement des moyens public qui lui sont consacrés ». Que ce soit par le biais d'un partenariat entre TV5, RFI et RFO⁴, par la voie du rachat d'Euronews⁵, par l'initiative de France Télévisions⁶ ou de TF1 qui développerait LCI⁷, le champ des possibilités est vaste. Au delà de la résonance d'une telle réalisation se profile une opportunité

¹ TV5 est captée au Proche-Orient, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie, mais aussi en Hongrie, en Croatie et en République tchèque.

² Les fameux quotas.

³ 3,8 dollars en moyenne pour un quotidien français en Algérie.

⁴ Le président de TV5 s'est dit intéressé et RFO dispose déjà d'une agence d'information et de distribution en continu, AITV.

⁵ Chaîne européenne dont France Télévisions est déjà actionnaire.

⁶ France Télévisions estime le coût minimal d'un tel projet à 85 millions d'euros.

⁷ Chaîne d'informations permanente nationale, filiale de TF1, diffusant en France uniquement.

particulièrement sensible pour la langue française. Comme le note Hervé Bourges⁸, à côté de l'école, les moyens d'enracinement d'une langue sont aussi liés aux phénomènes de domination culturelle et en particulier à l'audiovisuel, qui de nos jours « est le facteur d'assimilation le plus puissant ». Pour que la France ne demeure pas la grande muette des débats médiatiques mondiaux, pour que la francophonie ne soit pas débordée dans des zones qui lui étaient jusque là acquises, comme en témoignent l'implantation et l'essor d'Al-Jazeera, cette chaîne doit voir le jour. L'avenir de la Francophonie et par conséquent le poids de la France en Europe et dans le monde en dépendent. C'est un sujet politique, une volonté, tout autant que l'ouverture, ou non, aux nouveaux problèmes et préoccupations de notre monde.

2. Des thèmes porteurs à développer

Déjà évoquée au cours de cette étude, l'ouverture de la Francophonie à de nouveaux thèmes pose une question essentielle, celle de la délimitation du champ d'action. A l'instar de l'élargissement à d'autres pays, elle contient en germes le problème de l'efficacité et de la crédibilité de l'institution. L'économie, la politique, la culture, pour des raisons historiques ou conjoncturelles, forment les principaux piliers de l'OIF. D'autres enjeux sont-ils alors susceptibles de renforcer son rôle et de respecter son fondement ? Ou au contraire toute tentative est-elle vouée à l'échec et destinée à trahir l'idée maîtresse du projet ?

Plusieurs sujets semblent s'insérer d'emblée dans les préoccupations de la Francophonie et mériter d'occuper le spectre de ses activités. Grâce à leurs objectifs humanistes, ils apparaissent tout d'abord liés entre eux, mais ils offrent aussi l'avantage d'être reliés un à un à la Francophonie. Leur développement et leur importance grandissante ensuite s'inscrivent dans la perspective d'une amélioration du dialogue Nord-Sud, au cœur même du projet francophone. Enfin, avant même que la Francophonie ne les ait identifiés comme nouveaux pôles d'intérêt, ils agissaient déjà en son nom, grâce à leurs acteurs et à leur originalité. Ils faisaient en quelque sorte de la Francophonie sans le savoir, et cette dernière les a récupérés. Tout cela finalement facilite la symbiose et justifie l'union au nom d'une cause commune. Deux conditions toutefois président au succès de leur francophonisation : ils doivent rester limités à l'évocation ci-dessous développée et une simplification de l'OIF telle celle proposée supra contribuerait à une meilleure efficacité de leur développement.

⁸ Bourges Hervé, « L'enjeu audiovisuel francophone », La gazette de la presse francophone, n°105, mai-juin 2002, p.11.

L'espace humanitaire, premièrement, s'insère avec facilité dans l'aire francophone. Si l'acte fondateur du mouvement procède en effet d'une initiative franco-suisse⁹, son évolution surtout porte la marque d'organismes relevant de l'OIF. Cela tient certes au fait que les pays francophones représentent un terrain d'action humanitaire privilégié, à cause notamment des affrontements et des guerres civiles¹⁰ : ainsi en 1998-1999, sur 22 pays francophones notés de l'IDH le plus faible parmi 39 recensés à l'échelle du monde, 19 avaient reçu une aide humanitaire. Quoiqu'il en soit, ces interventions ont développé des savoir-faire particuliers, internationalement reconnus et appréciés. La médecine d'urgence française bénéficie ainsi d'une aura certaine (les French doctors), surtout en chirurgie opératoire. L'humanitaire francophone intervient également de manière privilégiée dans le sauvetage des victimes de séismes ou de cyclones et le déblaiement des décombres¹¹. La renommée des équipes françaises et canadiennes n'est plus à établir dans le domaine des feux de forêt (et apparaît jusque dans le terme même de « canadair »), ni dans celui du désamorçage des mines¹², où la Belgique fournit un renfort efficace, ni encore dans celui du traitement de l'eau et des pollutions chimiques. D'une façon générale, des traits caractéristiques se dégagent de l'aide humanitaire francophone, où une manière d'agir supplante le savoir-faire, où une certaine éthique et un sens de l'action semblent prédominer. Elle a ainsi acquis la réputation d'humanitaire de terrain, placé aux antipodes des parachutages aveugles de vivres, ce qui permet à certains observateurs de noter, comme en 1994 au Rwanda, « des divergences, notamment entre les Américains, que les Britanniques ont soutenus, et les Français, appuyés par les Belges, les pays francophones de l'OUA et les Canadiens¹³ ». Notons enfin les passerelles entre la formation et la coopération, qui font de l'Humanitaire au sein de l'espace francophone un véritable métier, et l'apport considérable de la Francophonie dans l'émergence d'un droit humanitaire, qu'on le décline en « droit d'assistance », en « droit de libre accès aux victimes » ou en « droit ou devoir d'ingérence ».

L'environnement, en second lieu, a pris ces dernières années parmi les préoccupations du monde une place essentielle, dans laquelle la Francophonie joue déjà un rôle. Cette dernière

⁹ Fondation en 1863 par les Suisses Henry Dunant, Gustave Moynier et Guillaume-Henri Dufour du Comité International de Secours aux Blessés, qui deviendra en 1875 le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) ; Henry Dunant était descendant d'une famille française huguenote.

¹⁰ Citons pour la dernière décennie du siècle précédent : l'Algérie, la Guinée-Bissao, le Congo-Brazzaville, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Burundi...

¹¹ La Sécurité civile française est intervenue au Venezuela, en Colombie, en Grèce, au Japon, en Arménie, au Brésil, en Turquie...

¹² Le choix d'Ottawa (Canada) pour la signature de la Convention sur l'élimination des mines antipersonnel du 23 juillet 1998 n'est d'ailleurs pas fortuite.

¹³ Isnard Jacques, « Français et Américains s'opposent toujours sur la force multinationale », Le Monde, Paris, 27 novembre 1996, p. 2.

en effet, grâce à l'éventail des pays qui la composent, représente l'ensemble des écosystèmes de la planète et permet une approche du problème à la fois locale et globale. Elle peut constituer également un lieu d'échange d'expériences original, un « intérêt universel »¹⁴ dont l'Humanité entière peut tirer profit. L'importance de la Francophonie dans l'environnement est née en 1992 à Rio. En permettant aux ONG lors du Sommet sur « la planète Terre » de jouer un rôle inédit, en liant l'environnement à la pauvreté et au processus démographique, en prônant l'affirmation du droit des minorités et du pluralisme, en refusant encore les processus préétablis de la Banque Mondiale et du FMI, l'OIF a donné une autre dimension et une autre interprétation du problème. Si la cohésion prématurément affichée à Rio s'est par la suite effritée¹⁵, une vision commune demeure et permet d'espérer. La solution passe sans doute par une meilleure coopération bilatérale, intégrant Etats et collectivités territoriales, par un développement des actions conjointes avec d'autres organisations internationales et par une sensibilisation accrue des opinions publiques. Le dernier Sommet de Johannesburg à ce titre a relancé l'espoir.

La santé, troisième thème, se situe évidemment au cœur des programmes de développement, et mériterait une attention soutenue de l'OIF, tant les pays du Sud sont concernés. La dépendance de ces derniers en matière de médicaments essentiels, les ravages du sida, la résurgence du paludisme et de quelques autres maladies appellent de la part du Nord francophone une évolution favorable de l'APD et une relance de la recherche sur les maladies tropicales. A ce titre, la baisse des investissements constatée ces dernières années s'inscrit à l'encontre de la cause de la Francophonie. Des parrainages sont à inventer entre les centres spécialisés du Nord et du Sud, les seconds bénéficiant par exemple des matériels fiscalement amortis des premiers, comme le propose le dernier rapport du Haut Conseil de la Francophonie¹⁶.

Quatrième sujet enfin, les sciences font apparaître un autre potentiel mais aussi de sérieuses lacunes. Le poids de la recherche française reste ainsi considérable et permet, grâce aux liens francophones, de tirer les pays du Sud. Mais il faut regretter dans ce domaine l'utilisation abusive de l'anglais de la part des pays francophones du Nord, alors que l'Afrique subsaharienne et le Maghreb restent fidèles au français. Il en résulte une production éditoriale

¹⁴ Stélio Farandjis, secrétaire général du Haut conseil de la Francophonie.

¹⁵ Opposition culturelle et religieuse Nord-Sud au Caire en 1994 sur la population mondiale ; désaccord sur le concept de pollution à Kyoto en 1999 entre l'Europe d'un côté et les Etats-Unis et le Canada de l'autre ; même différend en 1999 sur les OGM et l'agriculture.

¹⁶ Publication du Haut Conseil de la Francophonie, Etat de la Francophonie dans le monde, données 1999-2000 et 6 études inédites, Paris, La documentation française, 2001, p. 294.

de langue française beaucoup trop faible, lourde de menaces pour l'avenir¹⁷. L'utilisation du français dans la recherche scientifique représente un enjeu réel, car il conditionne l'émergence d'une référence francophone et une reconnaissance sur le long terme. Ce problème de la langue, il est vrai, représente un vaste chantier.

3. La langue française, support de la Francophonie

Au delà des élargissements et des polémiques, la langue française reste le socle sur lequel repose la Francophonie. Sans ce dénominateur commun, à l'origine même du mouvement, l'Organisation ne perd pas seulement une partie de son efficacité ; elle perd sa raison d'être. Son originalité, sa spécificité, la force de ses relations et les promesses liées à son potentiel dépendent avant tout de la pérennité de l'unité linguistique, sans laquelle elle perd tout fondement. La Francophonie sans la langue française, comme la Francophonie sans la France, ressemblerait à une coquille vide. L'enjeu que représente la langue ne se limite pas seulement au rayonnement culturel, il est également d'ordre économique et diplomatique. La langue française doit être le moteur de toute initiative francophone, le pré requis de toute ambition et de toute réalisation. C'est pourquoi elle mérite et exige une attention tout à la fois soutenue et permanente.

La défense d'une langue participe de la sauvegarde du patrimoine de l'humanité. A ce titre, l'avènement des démocraties à l'échelle mondiale et l'instauration de relations saines entre les cultures et les civilisations passent par la survie de tous les idiomes. Les conflits des dix dernières années, dans les Balkans et en Afrique, illustrent la force de la langue : avec les frontières, avec l'Histoire, elle cristallise les frustrations issues de découpages arbitraires et attise les volontés de rapprochement et d'unification des populations. La disparition d'une langue représente donc toujours un drame, son maintien une chance et un espoir. Le combat de la Francophonie s'inscrit dans cette perspective : il ne consiste pas à promouvoir une langue au détriment d'une autre mais bien plutôt à préserver la diversité du monde. Ainsi les liens tissés avec les autres espaces linguistiques constituent autant d'alliés et incarnent le refus d'une uniformité destructrice.

La langue française aujourd'hui appartient donc autant aux Français qu'aux francophones, c'est à dire à ceux qui l'ont choisie pour ses qualités et sa richesse, c'est à dire à ceux qui ont

¹⁷ Ainsi, bien qu'il ne fasse pas partie des langues nationales, la Belgique, la Bulgarie, la Lituanie, la Macédoine, Monaco, la Suisse et le VietNam utilisent l'anglais seul avec ou sans traduction ; huit autres pays l'utilisent en binôme avec la langue nationale ; neuf pays seulement utilisent le français seul (Maurice, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Québec, Côte d'Ivoire, Moldavie, Tchad) ; les autres l'utilisent avec l'anglais ou leur langue nationale.

fait le choix de la Francophonie parce qu'ils croient en ses promesses et non ceux qui l'utilisent comme simple prétexte à une autre revendication. D'ici cinq à dix ans, la moitié des francophones au moins seront d'origine africaine. Le français est alors à concevoir comme le trait d'union entre pays et continents appartenant à une même communauté et les productions de tous les francophones (artistiques, industrielles, littéraires, scientifiques...) doivent être défendues avec le même acharnement : elles sont les vecteurs du dynamisme et de l'ouverture de l'OIF. S'appuyant sur la célèbre résolution 242 (1967) du Conseil de Sécurité, Mohammed Bedjaoui, ancien président de la Cour internationale de la Haye, met en évidence les vertus de la langue française, qui en font « une langue d'élection pour la diplomatie et richement dotée pour les lettres et la culture de l'esprit ». Le texte français de cette résolution, parlant de retrait « de territoires occupés », ne souffrait aucune interprétation. Traduit en anglais et évoquant le retour « of occupied territories », il visait aussi bien leur totalité qu'une partie d'entre eux et suscitait intrinsèquement l'imperfection et l'interprétation.

Mais la langue française doit dépasser le seul cadre de son charme. Elle doit répondre aux aspirations et aux exigences de son temps, se révéler utile dans les domaines porteurs que sont le droit, la médecine ou la recherche. Son statut procède d'un véritable volontarisme et d'une foi dépassant les enjeux économiques de court terme. La détermination de l'OIF semble vouée à l'échec si elle ne rencontre pas de relais efficaces dans les médias, dans les entreprises, dans les comportements individuels aussi. La primauté actuelle de l'anglais tient autant à la domination des Etats-Unis qu'au laxisme et à l'abandon des usagers d'autres langues. L'indispensable compréhension de l'anglais ne revient pas à lui céder sans réaction tous les terrains favorables a priori aux autres langages. Il faut susciter l'envie du français là où il est amené à émerger avec facilité et en misant sur ses propres atouts. Nos entreprises ont autant besoin de maîtriser l'anglais que l'espagnol ou l'allemand et le raisonnement s'applique à toutes les nations. Nos militaires ont à parler anglais dans les états-majors multinationaux, certainement pas lorsqu'ils opèrent en franco-français, lorsqu'ils présentent un programme d'armement national en pays étranger ou débattent une position spécifiquement française devant un parterre de nationalités. C'est en apprenant l'anglais pour défendre les intérêts français que par un juste retour de nos investissements l'apprentissage du français sera favorisé. La connaissance de la langue anglaise ne doit pas être passive, elle doit être réactive. Nos élites ont à apprendre l'anglais dans leurs écoles respectives, certes, mais l'enseignement du bon français doit aussi y perdurer. L'anglais domine, il ne doit pas englober ; l'anglais est devenu indispensable, il n'est pas devenu exclusif. Les publications en langue française de nos meilleurs chercheurs ne doivent plus leur être défavorables, le recul

du français doit cesser dans les institutions des Nations unies et de l'Union européenne¹⁸. Cela exige une politique de formation francophone aboutie, assortie d'un système de bourses adéquat permettant peut-être à l'étudiant de Paris, de Libreville, de Rabat de présenter un diplôme commun et universellement reconnu ; cela passe par une présence convaincante sur la Toile, avec des moyens identiques à ceux des universités et industries anglo-américaines ; cela implique un sursaut des entreprises françaises, enfin convaincues que la spécificité francophone l'emportera toujours sur une maîtrise partielle et imparfaite de l'anglais ; cela dépend enfin de l'effort des fonctionnaires francophones dans les organisations internationales, garantes in fine de l'avenir des Etats et des peuples et du fonctionnement démocratique à l'échelle internationale.

A ce titre, l'avenir du français se joue d'abord en France et passe indiscutablement par des choix cohérents. Ces dernières années ont vu paraître, dans le domaine de la langue, des décisions pour le moins étranges et finalement peu favorables à l'essor de la Francophonie. Que penser en effet, comme le souligne Maurice Druon « du relâchement général de l'expression parlée, de la féminisation incohérente, de la pollution de l'écrit par l'argot, du racolage publicitaire ou des interventions jargonantes de nos universitaires » ? Le français ne semble jamais aussi mal défendu que sur le territoire national et cette attitude laisse pantois les pays membres de l'OIF, venus chercher un réveil salutaire et un relais à leurs aspirations et à leur dignité. Quand les avis et les avertissements des académies sont passés outre¹⁹, quand les lois et les amendements sont bafoués²⁰, quand les auteures, docteurs et autres pompières prennent plus d'importance que les enjeux économiques et l'efficacité du dialogue Nord-Sud, il y a lieu de s'interroger sur la politique de la langue. Le défi est de taille pourtant : à l'échelle européenne par exemple, la bataille pour la langue française conditionne, par jeu de ricochets, la sauvegarde (ou l'abandon) de la diversité culturelle, l'influence des Etats-Unis et leur suprématie généralisée, la part accordée aux pays du Sud et donc leur avenir. Volontiers provocant, Jacques Attali, en paraphrasant la citation attribuée à Staline (« Le pape, combien

¹⁸ Malgré son statut de langue officielle et de langue de travail, 55% des documents de la Commission ont en 2000 fait l'objet d'une rédaction initiale en anglais, contre 33% seulement en français, alors qu'en 1990 le français était encore la langue source la plus utilisée ; à l'assemblée générale des Nations unies, le nombre de délégations s'exprimant en anglais est passé de 74 en 1992 à 97 en 2000, celles en français passant dans le même temps de 31 à 21.

¹⁹ Voir les déclarations de l'Académie française du 30 avril 1981, adressée à la Commission d'enquête parlementaire, et du 14 juin 1984 relative à la féminisation des termes.

²⁰ L'amendement apporté en 1992 à l'article 2 de la Constitution précise que « La langue de la République est le français. » et la loi Toubon de 1994, qui renforce la loi Bas-Auriol de 1975, préconise l'emploi de termes français lorsqu'ils existent ou leur recherche lorsqu'ils n'existent pas encore ; cela n'a pas empêché en 1996 l'ancien « Commissariat à la langue française » de devenir « Délégation générale à la langue française et... aux langues de France » !

de divisions ? »), résume ainsi le programme de survie de la francophonie en Europe : « Le français, combien d'élèves ? » Et il lance un avertissement : « Le rêve européen, s'il est mal géré, peut devenir l'assassin de la langue française ». On a envie d'ajouter : « et de la Francophonie ».

La promotion de la Francophonie passe par des décisions et des choix indispensables, qui mettent en jeu les médias et de nouveaux pôles d'intérêt particulièrement porteurs. Elle doit s'accompagner d'initiatives tout aussi résolues et tout aussi déterminantes, qui feront émerger l'Organisation ou la maintiendront en l'état. Ainsi, par la façon dont elle défend sa langue comme par la direction qu'elle donne à sa politique extérieure, la France occupe une place essentielle dans le dispositif francophone.

B. LES INITIATIVES DU FUTUR

1. France et Francophonie

Si les Français eux-mêmes n'ont pas pris conscience de l'avenir de leur langue, ils n'ont pas non plus mesuré les enjeux représentés par la Francophonie. Et à la constatation pessimiste de Jean-Pierre Van Deth (« L'étranger ne fera confiance à la langue française et donc ne l'apprendra que si nous-mêmes lui faisons confiance ») fait écho celle d'Abdou Diouf (« Les Français ne sont pas encore entrés en Francophonie »).

La première orientation consiste donc à élever la Francophonie au rang de priorité, à en faire un objectif et non plus un simple moyen. Saisissant au bond les chapitres développés précédemment, il s'agit certes d'exploiter les secteurs économique, culturel ou médiatique ; il s'agit encore de favoriser l'instruction sous toutes ses formes ou de promouvoir la connaissance de l'OIF par une simplification de sa structure. Mais il s'agit aussi de parler de la Francophonie comme d'une partie de notre Histoire et d'un fait de notre société, de la faire entrer dans les programmes scolaires, de la trouver dans les annales des concours de nos grandes écoles ou dans les synthèses annuelles des ouvrages spécialisés, de lui faire une place dans les campagnes de nos hommes politiques, de l'entendre dans les foyers comme sujet de discussion familial. La Francophonie ne doit plus, dans l'inconscient collectif, représenter l'autre, le lointain, l'étranger. Elle doit incarner l'union, l'espoir, l'enjeu. Il n'est pas nécessaire alors d'imaginer des recettes particulières à la France, il suffit d'appliquer d'abord

à l'Hexagone les solutions et propositions qui ont été avancées pour l'ensemble des pays membres. Les hommes politiques et les médias ont un rôle essentiel à assumer.

En second lieu, la France doit afficher une détermination sans faille et une cohérence à toute épreuve lorsque ses propres intérêts, qui à terme conditionnent ceux de la Francophonie, subissent les assauts d'autres cultures. Deux exemples récents pourtant illustrent les coupables hésitations françaises. Lors de la chute de Vivendi, tout d'abord, s'est posée la question du rachat, pour lequel trois groupes se sont manifestés : deux américains et un français, celui de Jean-Luc Lagardère. Plusieurs voies françaises se sont alors élevées contre l'option du président de Hachette, pour des raisons mercantiles ou prétendument idéologiques. Pourtant, il s'agissait autant d'un sauvetage que d'un enjeu national : le groupe Vivendi en effet contenait l'essentiel de l'édition française, de Larousse à Robert en passant par Dalloz, Bordas, Plon et Perrin, fleurons de nos publications historiques et scolaires. Le manque de cohésion nationale a-t-il alors représenté le meilleur exemple de défense de notre culture, quand pourtant cet aspect occupe une place primordiale dans la Communauté francophone ? Plus près de nous encore, le protocole de Londres, modifiant le régime linguistique de la Convention sur le brevet européen, constitue une véritable menace pour la langue et l'économie françaises. Il a pour but de supprimer la traduction en français des brevets européens afin de réduire les coûts de traduction des autres pays, sans aucune contrepartie en retour²¹. Or les brevets constituent un véritable enjeu économique et les Espagnols, Italiens et Belges, contrairement à la France, ont pris la décision de ne pas signer le protocole. Serions-nous, malgré les discours francophones volontiers offensifs lorsqu'il s'agit de sauver une langue ou de défendre la diversité, moins prévoyants et moins vigilants quand il s'agit de sauver la langue française elle-même ou nos propres enjeux économiques ? Le choix de la ratification du protocole donnera la réponse.

Autre point essentiel, l'immigration se situe au cœur de la problématique francophone et la France doit l'affronter avec fermeté. D'une part, elle doit briser cette image de pays au « visa improbable », qui pousse nombre de chercheurs et d'étudiants francophones à s'orienter vers des horizons plus cléments et à compromettre la diffusion du message et des vertus francophones. Mais d'autre part, elle doit en même temps résoudre le problème de ses banlieues peu sûres, qui dans leur constitution à base de populations immigrées forment le premier cercle francophone, la Francophonie « proche » pourrait-on dire. Parmi les multiples propositions visant à résoudre ou atténuer les difficultés liées à ces zones d'insécurité

²¹ Les Français eux supporteraient encore les coûts de traduction de leurs propres brevets dans les pays étrangers, soumis à la réglementation spécifique de ces derniers.

marginalisées, la Francophonie n'a pas encore été avancée ni même citée. Pourtant, en s'appuyant sur sa propre histoire et sur les échanges mutuels qu'elle est susceptible de favoriser et de faciliter, elle peut apporter un élément de réponse particulier. L'apprentissage, très tôt, de l'apport des cultures francophones à la France, mais aussi de la France à l'émancipation des autres nations francophones, peut être une voie à explorer. Paradoxalement, elle peut aussi permettre de s'attaquer avec plus d'efficacité et avec moins de retenue qu'actuellement aux problèmes de violence et d'exclusion issus de groupes en provenance d'Afrique ou d'Europe de l'Est. Sur des bases claires et partagées, il doit devenir aussi facile de favoriser l'entrée en Francophonie des populations sincèrement motivées que d'en exclure celles qui bafouent ses règles : la Francophonie doit se mériter. Le rôle de la formation, les protocoles d'accord entre les pays membres, le retour dans leur pays d'origine des élites instruites en France, la construction d'écoles régionales de haut niveau calquées sur celles de la France prennent ici toute leur acuité. La Francophonie démarre probablement d'abord en France, en mêlant les valeurs pour en tirer des références communes, valorisantes et acceptables par tous.

Enfin et surtout, la conduite de la politique extérieure française donne toute sa dimension à la Francophonie. Puissance européenne, la France est également impliquée en Méditerranée, dans le monde arabe, en Afrique noire, dans l'océan Indien, dans le Pacifique et elle a renoué depuis quelques temps des contacts solides avec l'Asie du Sud-Est. Cet engagement multilatéral s'exprime par la Francophonie, qui soude notre pays à ces zones lointaines et lui impose de nombreuses obligations. Fruit de l'histoire, il repose aussi sur des références culturelles partagées, dont la langue, et sur une conception commune de la politique. La Francophonie représente à la fois une tribune pour la France et un forum pour les pays membres. Grâce à son siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, la première peut servir de porte-parole aux seconds et représenter leurs intérêts ; mais grâce au renouvellement tous les deux ans d'une partie des dix autres sièges non permanents du Conseil et au système de vote à la majorité des neuf voix, les seconds peuvent apporter un appui supplémentaire à la première. La France également, sur le continent africain où des liens spécifiques l'unissent à de nombreux pays, doit se montrer exempte de reproches. La fidélité aux exigences démocratiques, fixées par la Charte de la Francophonie, doit servir de fil rouge aux relations et toute entorse doit au minimum être dénoncée, au mieux déclencher des sanctions exemplaires. La crise ivoirienne place ainsi la France devant de lourdes responsabilités, qui conditionnent à terme son influence et sa place dans toute une région. Elle redonne à sa politique du « grand large » un intérêt manifeste, tout en lui laissant une marge de manœuvre

très étroite. Ici comme ailleurs, grâce à ses liens historiques ou à ses prises de position originales, la France a un rôle de médiateur à jouer et à faire valoir. Elle exprime autant un lien entre le Nord et le Sud qu'elle incarne une porte entre le monde occidental et le monde arabe, entre l'Occident et l'Orient, entre l'Europe et le Moyen-Orient, et cette situation lui confère des devoirs particuliers, qui sont aussi une chance pour elle.

La France a ainsi à donner l'exemple, au sein de l'espace francophone, mais aussi parmi ses pairs de l'Union européenne ou du G8, détenteurs des clés de l'avenir. Elle a à convaincre de l'enjeu représenté par le Sud en général, de l'Afrique en particulier. Si en effet l'Afrique demeure à la traîne, la mondialisation risque de devenir cette catastrophe annoncée par quelques uns, car ce n'est pas la mondialisation en elle-même qui se révèle dangereuse, c'est le fait d'en exclure une bonne partie de l'humanité. Il appartient à la France de replacer, au travers de l'Afrique, la Francophonie au centre des préoccupations de ses partenaires, de faire oublier que l'une et l'autre pendant trop longtemps ont été les oubliées sinon les sacrifiées de l'échiquier mondial. Il lui appartient, non seulement de comprendre que ses relations privilégiées avec nombreux pays du Sud constituent de précieux atouts, mais aussi de convaincre l'Union européenne que l'Europe détient la responsabilité de l'avenir de l'Afrique.

2. Europe et Francophonie

Puissance maritime grâce à ses périphéries insulaires et archipélagiques, la France demeure également une puissance continentale de premier ordre par son rôle et son influence dans la construction européenne. Pour autant, depuis l'orientation donnée par le traité de Maastricht, l'édification d'une Europe toujours plus soudée ne s'effectue pas sans conséquences pour la politique extérieure de la France, dans laquelle la Francophonie occupe une place à part. Entre les projets de la Convention animée par Valéry Giscard D'Estaing et les visions de Romano Prodi, entre les propositions du Chancelier allemand et celles du président français, entre les aspirations des pays de l'Est et le rôle des Etats-Unis, le devenir de l'Europe semble se dessiner en dehors des préoccupations francophones. Plus l'Europe s'unifie, plus elle glisse vers la voie du fédéralisme, moins la France risque de peser sur l'avenir de la Francophonie. Il ne s'agit pas pour Paris d'établir un choix entre l'une ou l'autre des politiques étrangères, entre proximité et « grand large », entre construction européenne et émergence francophone : sa vocation est naturellement d'occuper les deux terrains et jouer l'un contre l'autre relèverait d'un manque de vision préjudiciable. Mais il peut être nécessaire, face à ces deux voies, de freiner son engagement dans l'une pour favoriser son accélération dans l'autre. Il apparaît indispensable, surtout, de rappeler aux partenaires de la première option (l'Europe) l'existence

et les besoins des membres de la seconde (la Francophonie). L'intérêt et la survie du Sud en dépendent.

Qu'on le veuille ou non, et les traités intervenus depuis Maastricht confirment cette remarque, la substitution d'une diplomatie européenne à une diplomatie française entraîne de facto une remise en cause des choix francophones. Une politique étrangère de l'Union, imposée par l'avènement d'une Europe fédérale, priverait la France des relations et des contrats spécifiques directement noués avec ses partenaires francophones, qui dans un scénario à peine exagéré décrit par Gérard Péro²², effectueraient alors leur démarche à Bruxelles et non plus à Paris. Ce risque se trouve corroboré par des orientations récentes, qui prouvent la faible inclination de l'Europe vers l'extérieur, vers l'extra communautaire. Première puissance économique et commerciale, cette dernière en effet puise d'abord sa force dans ses échanges intrazone²³. En second lieu, dès 1995, lors de la renégociation du protocole financier de Lomé IV²⁴, l'Allemagne a obtenu une amputation de 25% sur l'aide apportée à l'Afrique. Cette manne ainsi récupérée a été injectée dans les économies des anciens satellites de l'empire soviétique. De façon générale d'ailleurs, l'ouverture à l'est favorise grandement l'Allemagne, qui y retrouve de précieux débouchés. De surcroît, les pays récemment libérés du joug soviétique apparaissent favorables au lien transatlantique²⁵, et les considérations envers le Sud, qu'il soit francophone ou non, ne les importe guère. Pour comprendre encore le peu d'intérêt porté au Sud par les Européens, il faut également mentionner l'inertie du processus de Barcelone, peu propice à honorer les engagements envers les pays du pourtour méditerranéen, et la décision de laisser aux seuls contribuables français le soin de supporter l'euro-CFA, alors même que le Kosovo est devenu zone mark en 1999 et donc zone euro en 2002. La question qui se pose consiste donc à déterminer si les possessions françaises d'outre-mer et les liens français dans maintes régions du monde resteront compatibles avec l'approfondissement de la construction fédéraliste de l'Europe. En d'autres termes, la France pourra-elle continuer à tirer vers l'avant la Francophonie, grâce à sa présence dans les Caraïbes, dans l'océan Indien, dans le Pacifique, grâce aussi à ses relations en Afrique et en Asie du Sud-Est, et en même temps entrer dans un dispositif plutôt enclin à délaisser toutes ces zones ? La récente recommandation faite à la France, concernant l'étiquetage français de

²² Ancien ambassadeur de France.

²³ Les exportations européennes représentent 43% du commerce international mais seulement 28% si on exclut les échanges communautaires (chiffres 1997).

²⁴ Depuis 1957 et le traité de Rome, les relations de coopération entre l'Union européenne et les pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) sont régies par des accords globaux et successifs dits de Lomé.

²⁵ Voir à ce sujet les annexes 6, 7, 8 et se rappeler le comportement de la Pologne et de la République tchèque lors de la crise irakienne.

ses produits commerciaux, déclaré peu accessible à « l'ensemble européen », associée à la pléthore des directives d'une implacable minutie délivrées par la Commission, en dit long également sur le respect de la diversité de l'Union, alors qu'il est au cœur du projet francophone.

Enfin l'Europe et la Francophonie constituent deux ambitions parvenues à un stade crucial de leur construction. Mais leurs acquis diffèrent fondamentalement. L'Europe, qui voudrait être une puissance, s'apparente plus pour l'instant à un marché, terrain favorable aux spéculateurs et aux commerçants mais source aussi de rivalités et de contestations. La Francophonie, qui aspire à améliorer son potentiel économique, épouse pour le moment davantage les formes d'une puissance, en cristallisant les fiertés de ses nations membres et en proposant un avenir équilibré pour tous. Entre les deux, le point intermédiaire à atteindre, qui peut servir de guide à la France à l'heure des choix, réside peut-être dans la formule attribuée habituellement²⁶ à Jean Monnet au sujet du projet européen : « Si c'était à refaire²⁷, je commencerais par la Culture ». De ce point de vue, la Francophonie semble avoir de l'avance.

A côté de la menace économique et culturelle, l'émergence d'une politique européenne étrangère incarnant et rassemblant celles de tous les pays membres de l'Union fait aussi peser une menace diplomatique. La représentation de l'Europe au Conseil de Sécurité de l'ONU, augurée par le traité de Maastricht et jamais démentie par les traités postérieurs, met ainsi implicitement en cause les sièges français et britannique. La perte d'un Etat francophone en tant que membre permanent du Conseil se révélerait lourde de conséquences. Le Sud y perdrait sa vitrine, la France son influence. Pour s'en convaincre, il suffit d'imaginer les crises ivoirienne et irakienne sans la présence de la France parmi les cinq permanents et les conséquences qui auraient suivi. Quand bien même la France et le Royaume-Uni ne perdraient pas complètement leur place, une Europe fédérale les obligerait à agir en mandataires de l'Union, et à peser d'un poids moindre face aux trois autres membres. Surtout, ce ne seraient plus leurs idées et leurs convictions qui se verraient défendues, mais celles d'un ensemble où un consensus peu satisfaisant laisserait probablement un goût de frustration. Enfin, un tel événement constituerait pour la langue française une véritable attaque, puisqu'il lui serait difficile d'y préserver son statut officiel. Au final, l'importance de la France mais aussi celle de la Francophonie apparaîtraient largement fragilisées par un édifice européen fédéral. Une perte d'influence considérable s'ensuivrait, à peine compensée par une présence

²⁶ Mais dont l'authenticité est contestée.

²⁷ Il s'agit bien sûr ici de l'Europe.

militaire dont le rayonnement de la France et l'espoir suscité par la Francophonie s'inspirent grandement.

3. Armées et Francophonie

Dans l'une de ses formules lapidaires dont il était coutumier, le général De Gaulle définissait la politique étrangère en l'appuyant sur « trois leviers », à savoir « la diplomatie qui l'exprime, l'armée qui la soutient et la police qui la couvre ». Le rôle du militaire, en tant que serviteur de la nation, se trouvait ainsi pleinement intégré dans la dimension internationale de la France. De la période colonisatrice au dernier conflit en Côte d'Ivoire, la présence militaire française à l'extérieur du territoire métropolitain, si elle a naturellement changé de forme, n'a jamais été démentie. Elle s'est exprimée pratiquement sur tous les théâtres extérieurs, également au sein d'opérations menées avec les alliés ou encore au travers des conseillers et attachés de défense mis en place auprès des diplomates. Cela lui confère légitimement une place importante dans le rayonnement de la France, mais aussi pour la Francophonie un rôle à jouer dont elle n'a pas toujours conscience.

La littérature militaire, tout d'abord, occupa longtemps un espace de choix dans la littérature française, avant de s'éteindre progressivement depuis le second conflit mondial. Au regard des exigences de formation imposées aux jeunes officiers et des lourdes responsabilités qui leur sont souvent confiées dans l'exercice de leur métier, ce vide littéraire relève du paradoxe et suscité les interrogations. Les expériences vécues, les questions fondamentales qui jalonnent leur parcours -la mort, l'éthique, les relations humaines, l'art du commandement, les réflexions géostratégiques...- incarnent pourtant de précieux thèmes susceptibles de guider leur plume. Mais le goût de l'écriture et l'enjeu lié à la langue française ne leur sont pas inculqués : le développement de l'expression écrite n'accompagne pas celui de la pensée. Etrange phénomène quand on sait que la première n'est en fait que la traduction du second, qu'elle peut alors développer et faire partager. Ambassadeur de son pays par son comportement et ses fonctions, l'officier doit être également pénétré de l'importance de sa tâche dans la défense de sa langue. Ces responsabilités sont liées et il appartient aux écoles de formation initiale de remettre la maîtrise du français à sa juste place, au lieu de se perdre dans des programmes surchargés, où l'informatique, l'anglais, les matières techniques, pour importants qu'ils soient, laissent de côté l'orthographe, la syntaxe et les règles grammaticales, sans parler de la littérature.

Ce sujet prend toute son acuité quand on le place à l'aune des enjeux issus de la défense européenne. Veut-on que l'organisation de l'Europe de la défense se limite à reproduire celle

de l'OTAN, qu'elle en devienne un succédané, et que l'emprise des Etats-Unis, qui signifiera l'exclusivité de la langue anglaise, condamne alors l'emploi des autres langues ? Veut-on au contraire une défense autonome, qui sans renier sa complémentarité avec l'OTAN puisse s'affranchir de toute dépendance et laisser sa place aux autres conceptions, aux autres visions, aux autres langues, aux autres cultures ? Dans ce domaine, le choix et la volonté de la France apparaissent aussi cruciaux que pour les secteurs économique ou diplomatique. Ils entraîneront des répercussions systématiques sur sa ligne de conduite et son influence extérieures, sur sa capacité à préserver sa place outremer et par voie de conséquence à faire vivre la Francophonie.

En effet, débordant les frontières nationales et les limites européennes, le rôle des armées s'inscrit aussi dans une dimension internationale. Malgré des liens et des partenariats anciens, la prépondérance de la France et le caractère spécifique des relations francophones ne suffisent pas à garantir une présence permanente sur toute la surface du globe. On le voit notamment au Rwanda, où suite aux événements de 1994 un sentiment anti-français fomenté par des influences étrangères se fait jour. Il faut peut-être alors renforcer les échanges et à l'instar d'autres activités miser sur l'approfondissement de la formation des jeunes officiers étrangers. L'accueil dans les écoles militaires françaises doit sans doute dépasser le stade de la simple « clientèle » annuellement reconduite pour intégrer un nombre plus conséquent de stagiaires. En même temps, il doit s'appuyer sur des conditions de recrutement et de délivrance des diplômes aussi exigeantes que pour les Français. Il ne s'agit plus seulement de « faire plaisir » et d'entretenir une coutume routinière mais d'investir efficacement sur le futur pour toucher des dividendes en termes de paix, de démocratie, de stabilité. La formation militaire francophone, essentiellement tournée vers les pays d'Afrique, passe autant par le nombre de stagiaires invités que par l'excellence des résultats qui leur sera imposée. La quantité et la qualité doivent se rejoindre en amont pour garantir et faciliter le succès des initiatives prises en aval.

Ainsi l'apparition dès 1997 du concept RECAMP²⁸ augure-t-elle une avancée particulièrement pertinente dans les relations franco-africaines. Fondé à la fois sur une volonté des pays africains d'assurer par eux-mêmes leur propre sécurité, sur une participation française résolument inscrite dans le maintien de la paix dans le monde et la prévention des conflits et sur un programme de coopération englobant formation, entraînement et équipement, ce concept se positionne efficacement dans le projet global de la Francophonie. Le « ni

²⁸ Renforcement des capacités africaines au maintien de la paix.

ingérence, ni indifférence » prôné par la politique française menée en Afrique rappelle tout d'abord l'orientation prise dans le secteur économique afin de passer de « l'assistance au partenariat ». Ensuite, l'équilibre souhaité entre « ouverture » et « fidélité » satisfait en même temps le poids du passé et les exigences actuelles et tout en laissant la porte ouverte à de nouveaux pays, renforce les prérogatives et les responsabilités des membres déjà adhérents. L'effort consenti en matière de formation, par l'intermédiaire des écoles nationales à vocation régionale (ENVR)²⁹, par la présence de détachements chargés d'une instruction spécifique³⁰, par la mise à disposition et l'entretien de matériels destinés à équiper les forces³¹, est encore à rapprocher des grands axes tracés pour sortir le Sud du marasme et le tirer vers le développement. De même, l'incitation faite au sous-regroupement régional³² pour rationaliser la mise en œuvre de RECAMP sur un continent de taille exceptionnelle ressemble fortement à l'approche privilégiée pour favoriser les échanges commerciaux. Enfin, comme les missions diplomatiques assurées par l'OIF, les opérations militaires s'appuyant sur le dispositif RECAMP et mises en œuvre dans le cadre d'une organisation régionale s'inscrivent dans le respect de la Charte des Nations-unies et selon le cas peuvent être légitimées par un mandat de l'ONU ou de l'UA.

Voué à maintenir la paix et à promouvoir les conditions d'émergence de la démocratie et du droit international, RECAMP est un projet francophone qui, pour des raisons ignorées, ne dit pas son nom. Particulièrement en phase avec les orientations et les grandes lignes fixées par l'OIF, il peut même renforcer tout à la fois le poids de cette dernière et l'impact de la France. Grâce à ses forces pré-positionnées³³ et à ses forces de souveraineté³⁴, auxquelles il faut ajouter les formations du Service militaire adapté³⁵, Paris dispose en effet d'un dispositif

²⁹ Nées du partenariat avec certains pays africains dans le domaine de la formation, les 15 ENVR implantées en Afrique dispensent des savoir-faire techniques et tactiques adaptés aux cadres des armées africaines.

³⁰ Dispensés en priorité par des modules fournis par les forces pré-positionnées, les DI permettent de donner à des cadres et à des soldats africains de métier un complément de formation militaire dans des savoir-faire spécifiques au maintien de la paix ; ils peuvent prendre la forme de détachements d'instruction opérationnelle, de détachements d'instruction technique, de détachements d'instruction de la gendarmerie et de détachements d'instruction humanitaire.

³¹ Un certain nombre d'équipements et de matériels, mis en place dans le cadre de RECAMP, peut être mis à la disposition des pays africains, en tant que de besoin, pour les exercices, les détachements d'instruction et les opérations de maintien de la paix.

³² RECAMP cherche à mettre en valeur et renforcer les structures déjà existantes que sont la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest), la SADC (Southern Africa development community), l'IGAD (intergovernmental authority on development) et la CEEAC (Communauté des Etats de l'Afrique centrale).

³³ A Djibouti, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Gabon.

³⁴ Aux Antilles, en Guyane, à La Réunion, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

³⁵ Réparties dans tous les DOM-TOM, ces formations dispensent aux volontaires des départements et territoires d'outre-mer une formation militaire et surtout une formation professionnelle adaptée destinée à les insérer dans la vie active.

unique à l'étranger et outremer. Cette implantation, fondée sur des appartenances ou sur des accords, dépendant à la fois du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères³⁶, contient en germes de belles promesses pour l'avenir de la Francophonie, dès lors qu'elle œuvre prioritairement au service des pays membres et pour leur émergence définitive. Ainsi, plus qu'une chimère, la création d'une force militaire francophone dévolue à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix représente plutôt une formidable opportunité. Les conditions existent et elles représenteraient un précieux atout supplémentaire pour la Francophonie. Pour les pessimistes, ajoutons que ce projet pour l'instant apparaît plus réalisable qu'une improbable participation des pays européens au concept RECAMP³⁷ ou l'apparition à court terme d'une défense européenne aboutie, sans cesse annoncée et toujours reportée. Tous les pays ne seraient pas censés apporter automatiquement leur renfort, mais un système simple basé sur un accord unanime permettrait de constituer la force à partir des pays directement concernés. L'exemple récent du Timor permet même d'affirmer qu'une telle option pourrait dépasser le seul cadre du territoire africain³⁸.

³⁶ La coopération militaire technique (CMT) relève de la Coopération militaire et de défense (DCMD) au sein du ministère des Affaires étrangères. La DCMD intervient ainsi pour RECAMP dans le domaine de la formation (ENVR) et dans celui de l'équipement et du soutien logistique.

³⁷ Les Anglais disposent de leur propre dispositif : l'ACRI (African Crisis Response Initiative) et on connaît déjà la faible propension de la plupart des autres pays à intervenir en faveur du Sud.

³⁸ Le détachement envoyé au Timor était constitué de forces françaises implantées en Nouvelle-Calédonie. Dans le cas d'une force militaire francophone au sein d'une OIF totalement aboutie, pourquoi ne pas imaginer, dans un scénario identique, la participation de forces cambodgiennes, laotiennes voire vietnamiennes ?

CONCLUSION

Réalité politique et économique en perpétuelle mutation, la Francophonie n'a ni atteint définitivement ses objectifs, ni conquis sur la scène internationale une place conforme à ses ambitions. Forte de son originalité qui rassemble des pays unis par la langue autour d'un concept à vocation humaniste et universaliste, elle vise à la préservation d'un monde équilibré, où la diversité, seule source d'enrichissement mutuel, représenterait la première des vertus. Cette vision s'exprime au travers d'initiatives culturelles, économiques et diplomatiques, mais aussi par le biais de réalisations qui, par leur désintéressement et leur poids, portent la marque francophone, comme l'Humanitaire, les sciences, la santé ou encore l'environnement. En cela, la Francophonie incarne un combat du futur, dans lequel les enjeux, à l'échelle internationale, divisent plus qu'ils ne rassemblent. C'est la raison pour laquelle ses imperfections, ses défauts, ses contradictions, avérés, sont mis en exergue et exploités par ses détracteurs et ses opposants, soucieux de préserver leurs acquis et leurs positions.

Au delà des résultats tangibles obtenus dans les secteurs culturel et diplomatique comme dans celui des nouvelles technologies au profit de la jeunesse des pays du Sud notamment, la Francophonie doit encore résolument orienter son action vers des entreprises seules susceptibles de lui conférer une véritable reconnaissance. La période actuelle semble, de plus, opportune pour lui permettre d'opérer ses choix et de déterminer son avenir. Elle peut en effet continuer à se limiter à ses « vieux métiers », que sont la langue, la culture ou encore l'action diplomatique essentiellement à base de déclarations incantatoires et de recommandations au nom de l'ONU. Elle peut aussi ouvrir ses prérogatives à quelques domaines bien ciblés ou en approfondir d'autres, comme l'économie voire le militaire. Elle peut, en résumé, continuer à incarner un simple rassemblement linguistique ou prendre la taille et le poids d'une organisation qui comptera vraiment. Il lui faut au préalable agir en parfaite cohérence avec elle-même, ne plus tolérer ni accepter dans les faits ce qu'elle exècre dans ses intentions et ses écrits, ne plus céder à l'élargissement permanent pour certes prendre de l'embonpoint mais finalement avancer moins vite, ne pas tendre vers la suractivité en se croyant investie d'une mission suprême et au bout du compte dilapider son message originel et perdre ses vertus fondatrices. La survie de la Francophonie passe par la défense de ce qui initialement a fait sa force et par l'ouverture à quelques sujets qui manifestement intéressent l'avenir de ses pays membres. Elle passe aussi par des moyens adéquats, dont l'enveloppe financière représente le premier aspect, et par une volonté dépassant le stade des promesses et des effets de style.

La Francophonie, composée d'un ensemble hétérogène de pays répartis sur toute la planète et diversement développés, possède un centre de gravité situé dans le Sud. Il appartient aux quatre pays du Nord de l'Organisation de rapprocher ce point d'équilibre dans leur propre hémisphère, en œuvrant réellement au profit des pays émergents, en effaçant leurs propres clivages et en ayant le courage d'effectuer des choix qui peut-être contredisent les courants actuels. Dans cette optique, le rôle de la France, qui reste la locomotive de la Francophonie, prend une importance exceptionnelle. Si elle-même ne prend pas les indispensables dispositions pour barricader sa langue contre les assauts anglo-saxons et lui permettre d'opérer une contre-attaque réfléchie reposant sur ses atouts personnels, si elle-même ne convainc pas l'Europe de se pencher vers le Sud au lieu de se tourner uniquement vers l'Est, si elle-même ne prend garde à l'évolution fédéraliste du Vieux continent annoncée par les traités de Maastricht, d'Amsterdam, de Nice, alors sa politique du « grand large » sera considérablement amoindrie et la Francophonie dont elle est l'essence connaîtra une panne définitive.

Face à la construction de l'Europe susceptible de rogner les souverainetés nationales, face aux menaces qu'une mondialisation non maîtrisée fait peser sur une bonne partie du monde, face à l'hégémonie américaine qui emporte tout sur son passage, les cultures comme les spécificités, face aux conflits potentiels ou en cours, la Francophonie offre la possibilité de faire entendre une autre voix. Contrairement aux idées reçues qui la représentent telle une nébuleuse de pays insolubles, elle propose au contraire une synthèse des préoccupations et des enjeux de ce monde et des remèdes adaptés à tous. Grâce à ses pays membres qui renferment les différents problèmes rencontrés à l'échelle de la planète, elle incarne les solutions à apporter non seulement en son sein mais aussi à l'extérieur de sa sphère. Elle est porteuse d'avenir et seule une politique commune particulièrement volontariste traduira ses promesses.

Transposant à la Francophonie entière la conclusion livrée par Boutros Boutros-Ghali au sujet de la langue française, dont elle constitue le support, il est permis de terminer sur ces mots : « Peut-on prévenir l'avenir des langues ? Je l'ignore. Mais je reste convaincu que n'est inévitable que ce que l'on renonce à éviter et que n'est inéluctable que ce que l'on renonce à combattre. Reste l'inacceptable qu'il nous revient de transformer au nom d'une certaine vision du monde que Léopold Sédar Senghor, disparu il y a quelques semaines, qualifiait de

cette façon, si simple et pourtant si profonde : la civilisation de l'universel, et dans laquelle la langue française était tout à la fois précurseur et vigie³⁹ ».

³⁹ Boutros Boutros- Ghali, « La langue française, une espèce menacée ? », La gazette de la presse francophone, n° 105, mai-juin 2002, p. 12.

ANNEXE 1

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
(ETATS MEMBRES ET GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS, STATUTS ET
DATES D'ADHESION)

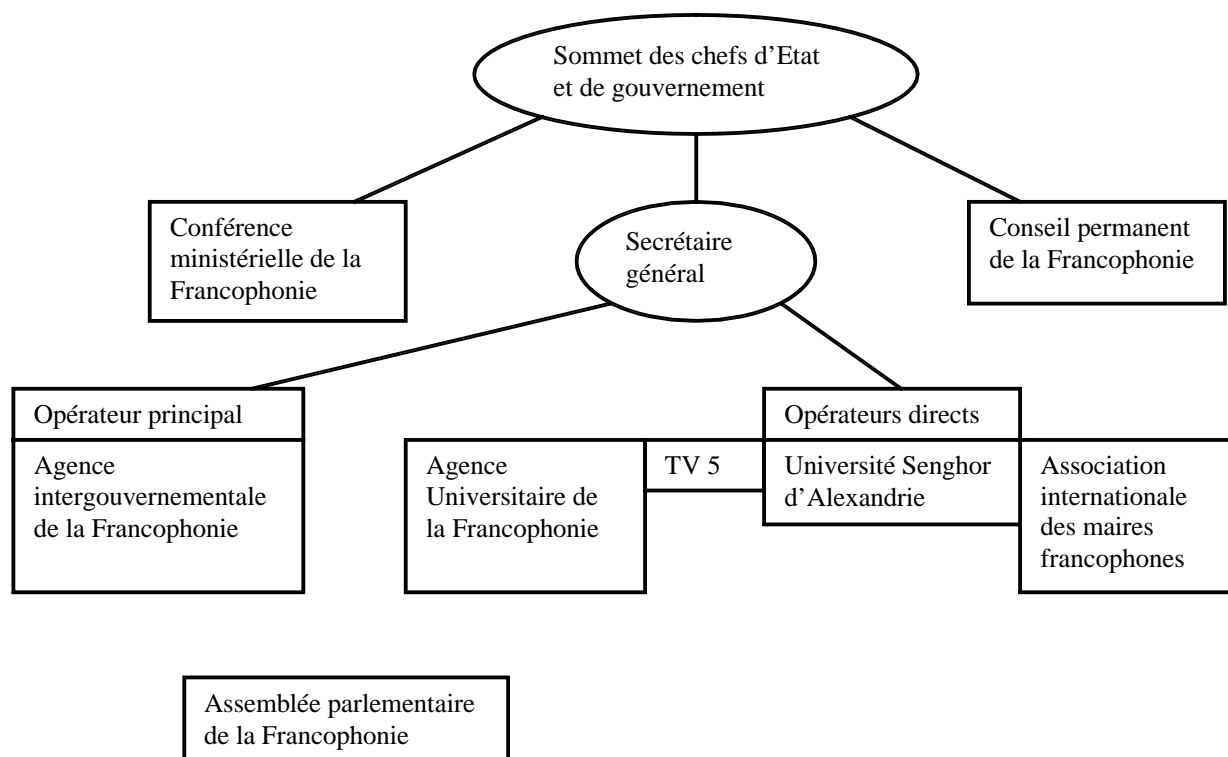
Albanie	Associé	Septembre 1999
Belgique	Membre	Mars 1970
Bénin	Membre	Mars 1970
Bulgarie	Membre	Décembre 1993
Burkina Faso	Membre	Mars 1970
Burundi	Membre	Mars 1970
Cambodge	Membre	Décembre 1993
Cameroun	Membre	Décembre 1991
Canada	Membre	Mars 1970
C a n a d a N o u v e a u Brunswick	Gouvernement participant	Décembre 1977
Canada Québec		Octobre 1971
Cap-Vert	Membre	Décembre 1996
Communauté française de Belgique	Membre	Mars 1980
Comores	Membre	Décembre 1977
Congo	Membre	Décembre 1981
Côte d'Ivoire	Membre	Mars 1970
Djibouti	Membre	Décembre 1977
Dominique	Membre	Décembre 1979
Egypte	Membre	Décembre 1983
Ex république yougoslave de Macédoine	Associé	Septembre 1999
France	Membre	Mars 1970
Gabon	Membre	Mars 1970
Guinée	Membre	Décembre 1981
Guinée-Bissau	Membre	Décembre 1979
Guinée équatoriale	Membre	Décembre 1989
Haïti	Membre	Mars 1970
Laos	Membre	Décembre 1991
Liban	Membre	Juin 1973
Lituanie	Observateur	Octobre 1999
Luxembourg	Membre	Mars 1970
Madagascar	Membre	Décembre 1989
Mali	Membre	Mars 1970
Maroc	Membre	Décembre 1981
Maurice	Membre	Mars 1970
Mauritanie	Membre	Mars 1980
Moldavie	Membre	Février 1996
Monaco	Membre	Mars 1970
Niger	Membre	Mars 1970
Pologne	Observateur	Octobre 1997

ANNEXE 1 (SUITE)

République centrafricaine	Membre	Octobre 1977
République démocratique du Congo	Membre	Décembre 1977
République slovaque	Observateur	Octobre 2002
République tchèque	Observateur	Octobre 1999
Roumanie	Membre	Décembre 1993
Rwanda	Membre	Mars 1970
Sainte-Lucie	Membre	Décembre 1981
Sao Tomé et Príncipe	Membre	Décembre 1995
Sénégal	Membre	Mars 1970
Seychelles	Membre	Juin 1976
Slovénie	Observateur	Octobre 1999
Suisse	Membre	Février 1996
Tchad	Membre	Mars 1970
Togo	Membre	Mars 1970
Tunisie	Membre	Mars 1970
Vanuatu	Membre	Décembre 1979
Vietnam	Membre	Mars 1970

ANNEXE 2

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF) ORGANIGRAMME ET INSTITUTIONS



Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage, appelée Sommet : instance suprême de la Francophonie, elle se réunit tous les deux ans afin de définir les orientations de la Francophonie.

Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) : composée des ministres des Affaires étrangères ou de la Francophonie, elle veille à l'exécution des décisions arrêtées par le Sommet ; se réunit au moins une fois par an.

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) : composé des Représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement, il assure la préparation et le suivi des Sommets ; se réunit en moyenne une fois par trimestre.

ANNEXE 2 (SUITE)

Le Secrétaire général : institué après le sommet de Hanoi de 1997 ; élu pour 4 ans par les chefs d'Etat et de gouvernement, il est le président exécutif du CPF et le plus haut responsable de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie ; il assure 3 grandes missions :

- promouvoir la visibilité de l'OIF sur la scène internationale ;
- mettre en œuvre l'action politique et diplomatique ;
- animer et coordonner la politique de coopération multilatérale.

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie : fondée en 1970 sous le nom d'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), constitue l'opérateur principal des programmes décidés par le sommet ; a le statut d'organisation internationale gouvernementale (OIG).

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) : créée en 1961 sous le nom d'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française), regroupe des activités orientées vers l'enseignement supérieur et la recherche et coordonne les échanges entre universités, instituts et centres de recherche ; met en œuvre des programmes scientifiques dans les domaines de la langue, du développement, du droit, des technologies de l'information et de la formation ouverte et à distance, et développe des actions pour la mobilité scientifique ou universitaire et pour l'appui à la recherche au Sud.

TV5 : créée en 1984 ; seul vecteur télévisuel en langue française disponible dans la quasi totalité des pays, est la troisième chaîne au palmarès des télévisions internationales et a pour mission de développer des programmes régionaux répondant aux attentes de publics diversifiés.

Université Senghor d'Alexandrie (officiellement dénommée Université de langue française au service du développement africain, ou UILFDA) : ouverte en 1990, université en langue française au service du développement africain, a pour vocation de former et de perfectionner des cadres et des formateurs de haut niveau et d'orienter leurs aptitudes vers l'action et l'exercice des responsabilités dans certains domaines prioritaires pour le développement.

ANNEXE 2 (SUITE)

Association internationale des Maires francophones (AIMF) : fondée en 1979, opérateur spécialisé dans le développement urbain ; est à la fois forum de concertation entre les maires et réseau de coopération attaché à renforcer la démocratie locale.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie : fondée en 1967, ex AIPLF (Assemblée internationale parlementaire de langue française) est l'assemblée consultative de l'OIF, participe à la mise en place et au renforcement des institutions démocratiques par l'adoption de textes transmis aux instances de la Francophonie, par l'organisation de missions de bons offices et de missions d'observation électorale ; conduit des actions de coopération interparlementaire principalement en direction des parlements du Sud.

ANNEXE 3

PRINCIPALES AUTRES INSTANCES DE LA FRANCOPHONIE

(LISTE NON EXHAUSTIVE)

Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) : formée en 1960, la plus ancienne institution ministérielle constitue une structure d'information, de réflexion et de concertation entre les ministres de l'Education des pays membres ; a vu son rôle politique renforcé en 1993 en matière d'élaboration, d'évaluation et de programmation.

Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFESJES) : fondée en 1969, a pour objet de renforcer, par une politique d'échanges, les liens de solidarité et de coopération entre les jeunes des pays membres.

Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF) : met en place, organise et assure le suivi des jeux tous les 4 ans.

Forum francophones des affaires (FFA) : créé en 1987, a pour objet de développer les échanges économiques entre l'ensemble des pays membres ; a le statut d'organisation internationale non gouvernementale.

INSTANCES RECENTES DONT LA CREATION MARQUE LA VOLONTE ET L'ORIENTATION DES RESPONSABLES DE LA FRANCOPHONIE ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE JOUER UN RÔLE IMPORTANT :

(Avis de l'auteur du présent mémoire)

Centre d'information économique francophone (CIEF) : créé en septembre 2002 à Monaco, est un espace de solidarité culturelle, politique et économique, construit autour de la langue française et pour la langue française ; a pour but de lever la discrimination dans le monde des affaires, pour éliminer les inégalités grâce au partage des informations et pour activer les échanges de proximité entre les pays du Sud.

Fédération internationale des banques et institutions financières de la Francophonie (FIBIFF) : née en octobre 2002 à Beyrouth, à l'occasion des assises du FFA ; représente un

ANNEXE 3 (SUITE)

cadre pour réfléchir et discuter des mutations de la profession et de l'apparition des nouveaux risques bancaires, pour favoriser les partenariats entre le Nord et le Sud et pour rapprocher les pays de la Francophonie ; a pour but essentiel de regrouper les banques des pays francophones et de défendre leur particularité dans une globalisation financière aujourd'hui avérée et non dépourvue de risques ; désormais rouage essentiel du CIEF.

Association internationale des régions francophones (AIRF) : créée en octobre 2002 à l'initiative du conseil régional Rhône-Alpes pour être un lieu de rencontres, d'échanges d'expériences et de pistes d'actions communes entre les régions des Etats membres de l'OIF.

ANNEXE 4

PRINCIPALES DATES DE LA CONSTRUCTION DE LA FRANCOPHONIE

1880 : Onésime Reclus invente le terme de Francophonie pour définir l'ensemble des personnes et des pays utilisant le français à des titres variés.

1950 : création de l'Union internationale des journalistes de la presse de langue française (UIJPLF), devenue Union internationale de la presse francophone en 2001 (UPF).

1960 : création de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale (Confémen)

1961 : création de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (devenue Agence universitaire de la Francophonie en 1998).

1967 : constitution de l'Association internationale des parlementaires de langue française (devenue Assemblée parlementaire de la Francophonie en 1998).

1969 : création de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (Conféjes).

1970 : création à Niamey, sous l'impulsion de L.S. Senghor, de H. Diori et H. Bourguiba de l'Agence de coopération culturelle et technique (devenue Agence intergouvernementale de la Francophonie en 1998).

1979 : création de l'association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).

1984 : création de TV5-Europe (devenue TV5 Monde en 2001).

1987 : création au Québec du Forum francophones des affaires (FFA).

1988 : création de TV5-Québec-Canada.

1989 : création de l'université Senghor d'Alexandrie ;
première édition des jeux de la Francophonie.

ANNEXE 4 (SUITE)

1997 : élection du premier Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie : Boutros Boutros Ghali.

1998 : protocole de coopération entre la Francophonie et la Ligue arabe.

1998 : l'Assemblée générale des Nations Unies confère le statut d'observateur à l'OIF.

1999 : en avril, à Monaco, première Conférence des ministres francophones de l'Economie et des Finances, consacrée à l'investissement et au commerce dans l'espace francophone.

2000 (mai) : colloque « Francophonie - monde arabe », accord pour une diffusion réciproque.

2000 (novembre) : symposium et déclaration sur le « bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone », à Bamako, au Mali.

2001 (mars) : rassemblement politique et intellectuel à la Sorbonne sur les solidarités naturelles entre les communautés francophones, lusophones et hispanophones.

2001 (juin) : déclaration de Cotonou sur la diversité culturelle pour que les biens culturels fassent l'objet d'un « traitement spécifique » dans les règles du commerce mondial.

2002 : à Bruxelles, séminaire avec le Commonwealth sur le thème des « aspects multilatéraux de l'accord de Cotonou ».

2002 : créations

- du Centre d'information économique de la Francophonie (CIEF) à Monaco ;
- de la Fédération internationale des banques et institutions financières de la Francophonie (FIBIFF) ;
- de l'Association internationale des régions francophones (AIRF).

ANNEXE 5

SOMMETS DE LA FRANCOPHONIE ET PRINCIPALES DECISIONS

PARIS / FRANCE / 1986 : François Mitterrand convoque le premier Sommet de la Francophonie, qui ouvre ses travaux à Versailles. 42 participants dont 16 chefs d'Etat et 10 chefs de gouvernement s'attachent à définir des objectifs axés sur la solidarité.

QUEBEC / CANADA-QUEBEC / 1987 : deuxième Sommet qui établit la cadence bisannuelle des sommets ; le Canada annule la dette publique de 7 pays d'Afrique francophone subsaharienne ; la liste des secteurs prioritaires de la Francophonie est arrêtée.

DAKAR / SENEGAL / 1989 : la France renonce au remboursement de la dette publique qui pèse sur 35 pays d'Afrique ; les chefs d'Etat et de gouvernement, après avoir consacré leurs travaux à l'éducation et la formation, décident de mettre sur pied un champ de coopération juridique et judiciaire.

CHAILLOT / FRANCE / 1991 : le Sommet rassemble près de 50 Etats et gouvernements ; le Cambodge, la Bulgarie et la Roumanie sont admis ; le Sommet adopte une résolution relative à la simplification et à la consolidation des institutions de la Francophonie ; il prend également l'engagement de « faire avancer le processus de démocratisation, de consolider les institutions démocratiques » et décide de développer les programmes dans ce sens.

GRAND BAIE / MAURICE / 1993 : la Francophonie affirme sa volonté de consolider la démocratie en Afrique ainsi qu'une volonté de coopération Nord-Sud et Sud-Sud ; la communauté francophone défend l'exception culturelle au sein du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) . Les paramètres d'une coopération économique entre les pays membres sont par ailleurs définis.

COTONOU / BENIN / 1995 : c'est l'affirmation politique de la Communauté francophone sur la scène internationale, dans un contexte d'après guerre froide ; au cours de ce Sommet, la Francophonie décide de la création future du poste de Secrétaire général, dans le cadre de la révision de la Charte.

ANNEXE 5 (SUITE)

HANOÏ / VIETNAM / 1997 : les chefs d'Etat et de gouvernement décident d'institutionnaliser la dimension politique de la Francophonie et de la doter d'un porte-parole politique ; ils élisent le premier Secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros Ghali, pour une durée de quatre ans ; la prévention des conflits et le droit des personnes ont par ailleurs marqué la tenue de ce Sommet.

MONCTON / CANADA – NOUVEAU BRUNSWICK / 1999 : la dimension politique est réaffirmée et amplifiée ; le Secrétaire général reçoit un mandat explicite afin de poursuivre ses actions en faveur du maintien de la paix ; la défense de la diversité culturelle devient un thème privilégié pour la Francophonie.

BEYROUTH / LIBAN / 2002 : repoussé d'un an à cause des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats Unis, ce premier sommet francophone tenu dans un pays arabe a réaffirmé sa position en faveur de la démocratie et des droits de la personne en s'appuyant sur la déclaration de Bamako ; s'est également prononcé contre le terrorisme, sur le Proche-Orient et sur la Côte d'Ivoire ; a prononcé une mise en garde contre les risques d'inégalité induits par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; a enfin décidé de resserrer les critères d'adhésion pour favoriser l'approfondissement et pas seulement l'élargissement de l'Organisation.

OUAGADOUGOU / BURKINA FASO / 2004 : le prochain Sommet reposera sur le thème de « la solidarité pour le développement durable ».

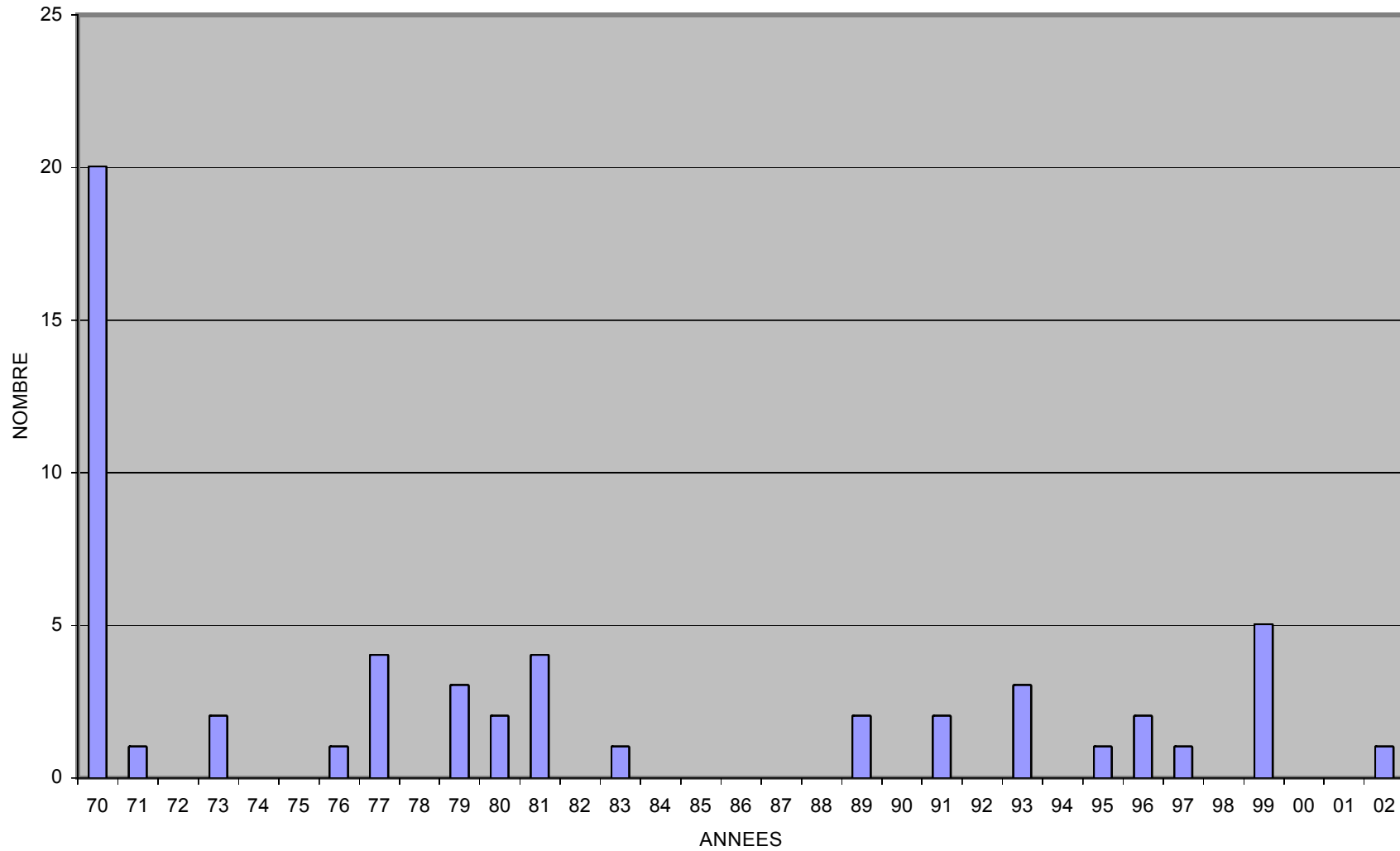
ANNEXE 6
ADHESIONS DES PAYS DE L'EUROPE DE L'EST AUX ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
(ETUDE COMPARATIVE)

PAYS	DATES D'ENTREE DANS L'OIF	DATES D'ENTREE DANS L'OTAN	DATES D'ENTREE DANS L'UE
ALBANIE	1999	Candidat déclaré**	#
ARMENIE	Candidat déclaré		#
BULGARIE	1993	2004*	Demande pour 2007
CROATIE	Candidat déclaré	Candidat déclaré**	
ESTONIE	#	2004*	2004***
GEORGIE	Candidat déclaré		#
HONGRIE	#	1999	2004***
LETTONIE	#	2004*	2004***
LITUANIE	1999	2004*	2004***
MACEDOINE	1999	Candidat déclaré**	#
MOLDAVIE	1996		#
POLOGNE	1997	1999	2004***
REPUBLIQUE TCHEQUE	1999	1999	2004***
ROUMANIE	1993	2004*	Demande pour 2007
SERBIE	Candidat déclaré	Candidat déclaré**	
SLOVAQUIE	2002	2004*	2004***
SLOVENIE	1999	2004*	2004***
UKRAINE	Candidat probable		#

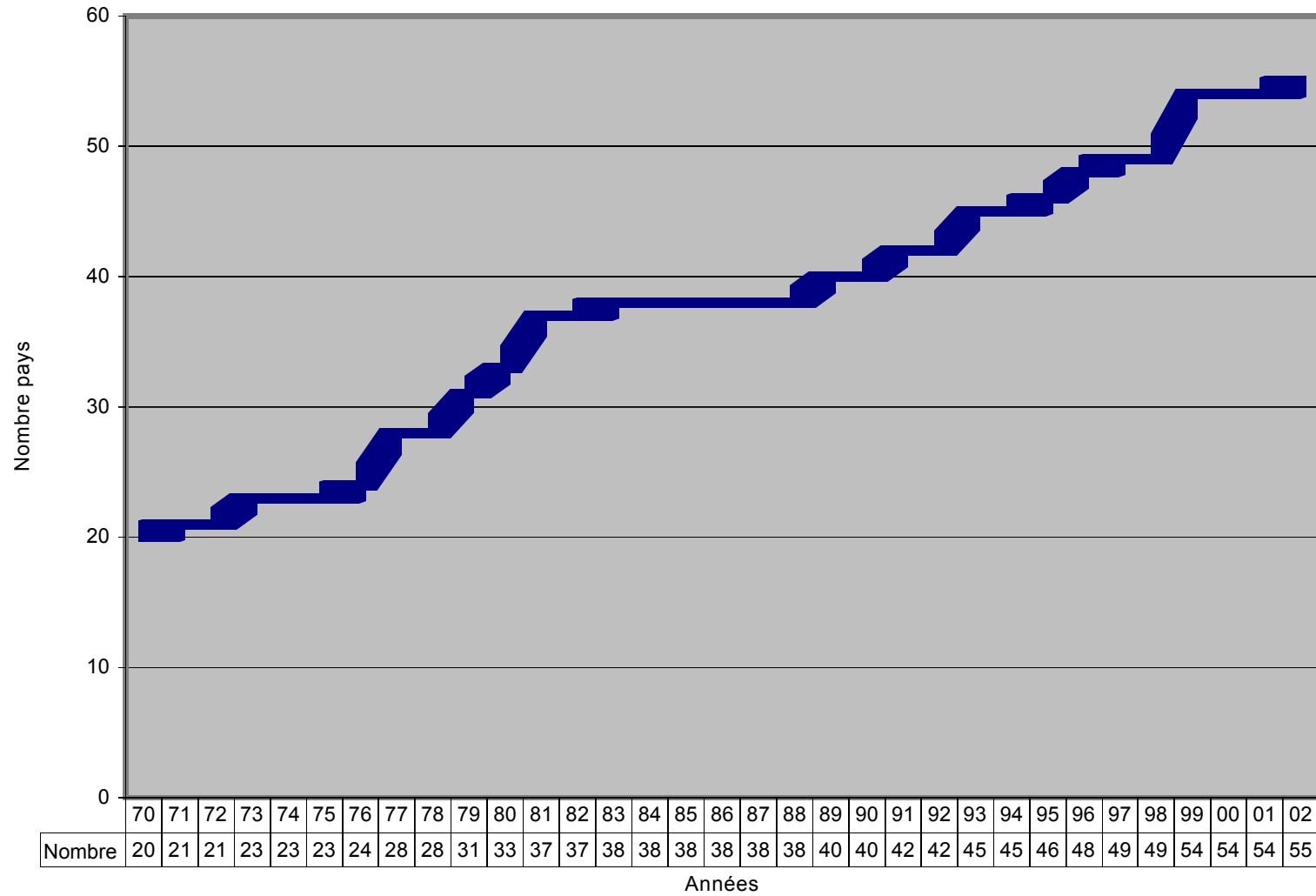
REMARQUES :

- OIF, Organisation internationale de la Francophonie ;
- OTAN, Organisation du traité de l'Atlantique nord ;
- UE, Union européenne ;
- * : intégration soumise à ratification des parlements nationaux des pays membres et rendue officielle lors d'un sommet prévu en 2004 également ;
- ** : conformément aux conclusions officielles du sommet de Prague de novembre 2002 ;
- *** : conformément aux décisions prises lors du dernier sommet de Copenhague en décembre 2002 ; adhésions soumises aux ratifications des Etats concernés.

**ANNEXE 7
ADHESIONS PAR ANNEE**



ANNEXE 8 EVOLUTION DES ADHESIONS



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ~ Barrat Jacques, Géopolitique de la Francophonie, Paris ; Presses Universitaires de France, 1997.
- ~ Chauprade Aymeric, L'espace économique francophone, Paris ; ellipses, 1996.
- ~ Deniau Xavier, La Francophonie, Paris ; Presses Universitaires de France (Que sais-je ?), 1995 (3^o édition).
- ~ Dumont Pierre, L'interculturel dans l'espace francophone, Paris ; L'Harmattan, 2001.
- ~ Farandjis Stélio, Philosophie de la Francophonie, Paris ; L'Harmattan, 1999.
- ~ Guillou Michel, La Francophonie, nouvel enjeu mondial, Paris ; Hatier, 1993.
- ~ Léger Jean-Marc, La Francophonie, grand dessein, grande ambiguïté, Montréal ; Hurtubise, 1988.
- ~ Têtu Michel, La Francophonie, histoire, problématique, perspectives, Montréal ; Guérin, 1987, Paris ; Hachette, 1988.
- ~ Zeina el Tibi, La Francophonie et le dialogue des cultures, Paris ; éditions l'Âge D'Homme, Beyrouth ; Dar al Moialef, 2001.
- ~ Publication du Haut Conseil de la Francophonie, Etat de la Francophonie dans le monde, données 1999-2000 et 6 études inédites, Paris ; La documentation française, 2001.

ARTICLES DE PERIODIQUES

- ~ Bourges Hervé, « L'enjeu audiovisuel francophone », La gazette de la presse francophone, n°105, mai-juin 2002, p.11.
- ~ Boutros-Ghali Boutros, « La langue française, une espèce menacée », La gazette de la presse francophone, n°105, mai-juin 2002, p.12.
- ~ Chauprade Aymeric, « France : quel bilan géopolitique ? », Revue et politique parlementaire, n°1017-1018, mars-avril 2002, pp.180-189.
- ~ Chauprade Aymeric et Saint-Prot Charles, « Francophonie : le second souffle », Politique internationale, n°77, automne 1997, pp.255-266.
- ~ Garnier Alain, « AIRF : la poussée des régions », La gazette de la presse francophone, n°108, novembre-décembre 2002, p.6.
- ~ Guaino Henri, « La mondialisation et la Francophonie », La gazette de la presse francophone, n°108, novembre-décembre 2002, p.5.

BIBLIOGRAPHIE (SUITE)

- ~ Guillou Michel, « L'hypocrisie francophone », La gazette de la presse francophone, n°107, octobre 2002, p.4.
- ~ Lucier Michel, « Beyrouth...esquisse ou esquive politique », La gazette de la presse francophone, n°108, novembre-décembre 2002, p.3.
- ~ Roussin Michel, « Afrique : la nouvelle donne », La gazette de la presse francophone, n°107, octobre 2002, p.3.
- ~ « Une nouvelle idée de la Francophonie », Les cahiers de l'Orient, n°65, 1^{er} trimestre 2002.
- ~ Vettovaglia Jean, « L'envers du décor de la Francophonie », La gazette de la presse francophone, n°108, novembre-décembre 2002, p.4.

ARTICLES DE PRESSE

- ~ Fontaine Nicole, « Refonder notre politique étrangère », Le Figaro, 6 mai 2002.
- ~ Leon-Dufour Sixtine et Charlton Emma, « L'Afrique compte sur les nouvelles technologies pour se désenclaver », Le Figaro, 15 mai 2002.
- ~ Stasi Bernard, « Afrique : à la France de donner l'exemple », Le Figaro, 27 juin 2002.
- ~ De Saint-Hilaire Hervé, « La langue française progresse comme jamais », Le Figaro, 19 juillet 2002.
- ~ Gonzales Paule, Schwartzberg Emmanuel, Devillers Sonia, Peronnau Marie, « La France n'a plus le droit de défendre sa langue ! », Le Figaro, 27 juillet 2002.
- ~ Vinatier Jean et Xvolt François, « Pour en finir avec la Francophonie », Le Figaro, 8 août 2002.
- ~ Bouthelier Anthony, « Gare à la banalisation », Le Figaro, 13 août 2002.
- ~ Gonsales Paule, « La France, grande absente des réseaux mondiaux », Le Figaro, 20 août 2002.
- ~ Heliot Armelle, « Aillagon, les bonnes résolutions », Le Figaro, 30 août 2002.
- ~ Validire Jean-Louis, « La colère monte devant l'intransigeance de Washington », Le Figaro, 31 août 2002.
- ~ Agbeyomz Kodj, « La triste et longue dérive de la république du Togo », Le Figaro, 6 septembre 2002.

BIBLIOGRAPHIE (SUITE)

- ~ Validire Jean-Louis, « La France va défendre la paix au Proche-Orient », Le Figaro, 16 octobre 2002.
- ~ Rousselin Pierre, « La tribune de la Francophonie », Le Figaro, 17 octobre 2002.
- ~ Lapaque Sébastien, « Langue française : les raisons d'espérer », Le Figaro, 17 octobre 2002.
- ~ Validire Jean-Louis, « La francophonie, une tribune pour la France », Le Figaro, 17 octobre 2002.
- ~ Rouart Jean-Marie, « Radiographie d'un désastre annoncé », Le Figaro, 17 octobre 2002.
- ~ Stellingner Anna et Lecaussin Nicolas, « La bureaucratisation d'une langue », Le Figaro, 18 octobre 2002.
- ~ Validire Jean-Louis, « Les francophones veulent peser sur la mondialisation », Le Figaro, 18 octobre 2002.
- ~ Validire Jean-Louis, « La diversité culturelle célébrée à Beyrouth », Le Figaro, 19 octobre 2002.
- ~ Validire Jean-Louis, « Les francophones dans l'arène politique », Le Figaro, 21 octobre 2002.
- ~ Druon Maurice, « Francophonie, an 16 », Le Figaro, 28 octobre 2002.
- ~ Druon Maurice, « Mais quelle langue parlons nous ? », Le Figaro, 4 novembre 2002.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : UNE ORGANISATION ORIGINALE ET DYNAMIQUE	4
A. Une légitimité acquise, une représentativité accrue	5
1. Genèse et évolutions	5
2. Contre les clivages et les critiques	8
3. Une organisation ouverte	10
B. Des résultats probants	12
1. Le dialogue des cultures	12
2. Force politique et dimension diplomatique	14
3. L'éducation et la formation	16
DEUXIEME PARTIE : A LA RECHERCHE D'UNE PLACE A LA HAUTEUR DES AMBITIONS	20
A. Un potentiel économique inexploré	21
1. Une réalité palpable mais très inégale	21
2. Des opportunités à saisir	23
3. Des orientations à prendre	25
B. Un fonctionnement à revoir	28
1. Elargissement contre approfondissement	28
2. Une structure à rénover	29
3. Une cohérence à trouver	31
TROISIEME PARTIE : EN QUÊTE D'UNE RECONNAISSANCE DEFINITIVE	35
A. Vers une meilleure promotion	36
1. A la conquête des médias	36
2. Des thèmes porteurs à développer	39
3. La langue française, support de la Francophonie	42
B. Les initiatives du futur	45
1. France et Francophonie	45
2. Europe et Francophonie	48
3. Armées et Francophonie	51

CONCLUSION	55
------------	----

ANNEXES :

1. Organisation internationale de la Francophonie (Etats membres et gouvernements participants, statuts et dates d'adhésion) ;	58
2. Organisation internationale de la Francophonie (organigramme et institutions) ;	60
3. Principales autres instances de la Francophonie (liste non exhaustive) ;	63
4. Principales dates de la construction de la Francophonie ;	65
5. Sommets de la Francophonie et principales décisions ;	67
6. Adhésions des pays de l'Europe de l'est aux organisations internationales (étude comparative) ;	69
7. Adhésions par année (graphique) ;	70
8. Evolution des adhésions (graphique).	71

BIBLIOGRAPHIE	72
---------------	----